

# CONTRAT DE VILLE 2015 / 2020

## Convention territoriale ville de BEGLES

### 2015-2020



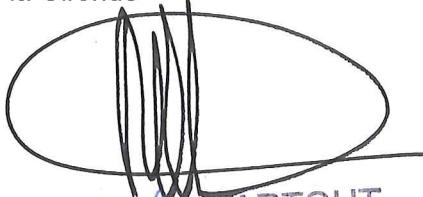
Bègles, le 18 décembre 2015

**Signataires :**

M. Le Maire de Bègles



M. Le Préfet de la Région Aquitaine  
Préfet de la Gironde



Pierre DARTOUT

M. Le Président de Bordeaux Métropole



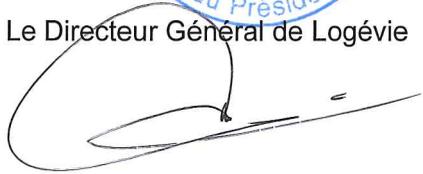
BORDEAUX MÉTROPOLITAIN  
Cabinet du Président

M. Le Directeur Général de Gironde Habitat



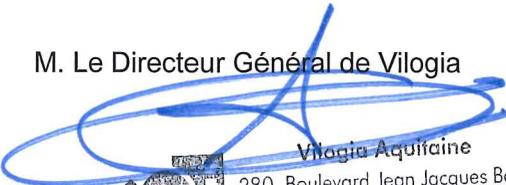
OFFICE PUBLIC  
GIRONDE  
HABITAT  
DE L'HABITAT

M. Le Directeur Général de Logévie



M. Le Directeur Général d'IGF  
S.A. ATLANTIQUE SA d'ILM  
Agence Aquitaine-Charentes  
56 rue Carlé Vernet  
33800 BORDEAUX  
Tél. 05.56.85.07.91  
Fax 05.56.49.47.76

M. Le Directeur Général de Vilogia



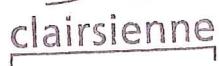
Vilogia Aquitaine  
280, Boulevard Jean Jacques Bosc  
33323 Bègles Cedex  
Tél. : 05 57 35 17 35 - Fax : 05 57 35 17 34  
Vilogia - Société Anonyme d'ILM  
N° Siren 475 680 815 - RCS Lille Métropole

M. Le Directeur Général de Domofrance



DOMOFRANCE  
GROUPE ALLIANCE TERRITOIRES  
Action Logement  
S.A. d'ILM  
110, avenue de la Jallère  
33042 BORDEAUX CEDEX  
☎ 05 56 43 75 75  
R.C.S. Bx B 458 204 963

M. Le Directeur Général de Clairsienne



clairsienne  
223, avenue Emile Counord  
33081 Bordeaux cedex  
tél 05 56 292 292

# Sommaire

<b>Préambule</b> .....	<b>4</b>
1. Présentation de la ville et de ses quartiers prioritaires .....	5
<b>1.1. Description des quartiers prioritaires</b> .....	<b>6</b>
<b>1.2. Les territoires de veille</b> .....	<b>11</b>
2. Déclinaison thématique.....	12
<b>2.1 Développement économique et emploi</b> .....	<b>13</b>
<b>2.2 Cohésion sociale</b> .....	<b>24</b>
<b>2.3 Cadre de vie des habitants et renouvellement urbain</b> .....	<b>35</b>
<b>2.4. Valeurs de la République et Citoyenneté</b> .....	<b>38</b>
3. Pilotage et suivi de la convention territoriale .....	40
<b>3.1. Gouvernance</b> .....	<b>40</b>
<b>3.2. Conseil citoyen</b> .....	<b>40</b>
<b>3.3. Suivi et évaluation</b> .....	<b>41</b>

## **Préambule**

### **La réforme de la Politique de la Ville**

La compétence Politique de la Ville a été transférée aux métropoles par la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 portant sur la Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles. Son article L5217-2, au titre de la Politique de la Ville, précise que la métropole exerce les compétences suivantes :

- élaboration du diagnostic de territoire et définition des orientations du contrat de ville
- animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d’insertion économique et sociale, ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance
- programmes d’actions définis dans le contrat de Ville.

Aujourd’hui, ces contrats sont devenus métropolitains, avec la loi MAPTAM, mais pour chaque commune ayant un quartier classé en géographie prioritaire, une déclinaison locale se fera au travers de la convention territoriale communale, objet du présent document.

La loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine, indique que les contrats de Ville seront élaborés, pilotés et suivis à l’échelle intercommunale, signés pour une durée de 6 ans (période de 2015 à 2020). Ils reposent sur 4 piliers :

- améliorer l’insertion économique, faciliter l’accès à l’emploi et développer l’activité
- améliorer le vivre ensemble dans les quartiers prioritaires et assurer une meilleure cohésion sociale à l’échelle des communes et du territoire métropolitain
- poursuivre l’amélioration des conditions et du cadre de vie des habitants et favoriser l’équilibre des territoires dans le cadre du renouvellement urbain
- réintroduire les valeurs républicaines et la citoyenneté.

La convention cadre de Bordeaux Métropole signée le 2 novembre 2015 précise, en son article 2, 20 orientations stratégiques précisées dans des fiches annexes, à mettre en œuvre dans le cadre des 4 piliers précédemment cités, ainsi que les engagements des signataires.

La convention territoriale de la Ville de Bègles est donc construite sur la base de la déclinaison locale de ces orientations stratégiques enrichie de l’évaluation faite des actions précédemment mise en œuvre au titre des précédents contrats « Politique de la Ville »

Elle précise, pour chaque orientation, ce qui est mis en œuvre dans la commune et les points de vigilance à apporter.

Pour la mobilisation des financements de ces actions, elle s’appuiera sur les engagements déclinés dans la Convention cadre du Contrat de Ville de Bordeaux Métropole, par ses signataires. Engagements pris pour chacun, dans le cadre de ses compétences propres, des priorités qu’ils ont définies ou de leurs règlements d’intervention.

# 1. Présentation de la ville et de ses quartiers prioritaires

La Ville de Bègles s'est engagée, depuis de nombreuses années, dans la mise en œuvre d'une politique volontariste en direction de certains quartiers qui cumulaient à la fois des difficultés urbaines, économiques, sociales et éducatives. Elle s'est notamment attachée à développer, dans ces secteurs, une politique d'accompagnement global des populations, soutenue par l'Etat dans le cadre des dispositifs de la « Politique de la Ville ».

Signataire d'une convention « Ville Habitat » dès 1992, puis de Contrats de Ville en 1994 et 2000 et d'un **Contrat Urbain de Cohésion Sociale** pour la période 2007 à 2014, notre commune a ainsi œuvré à l'émergence de forts partenariats, en amont, avec les acteurs institutionnels (Etat, Conseil Régional, Conseil Général devenu Conseil Départemental, la Communauté Urbaine de Bordeaux devenue Métropole....) et au plan local avec les opérateurs de terrain et en particulier le tissu associatif dont le dynamisme est depuis longtemps un atout pour le maintien et le développement de lien social dans notre commune.

La « Politique de la Ville » constitue ainsi une démarche qui s'inscrit pleinement dans le projet d'ensemble de la Ville, en s'appuyant sur la spécificité béglaise, à savoir ces quartiers. Ces derniers, dont nous avons la volonté qu'ils soient des lieux de vie ouverts, des lieux d'accueil et de socialisation, des lieux de développement et d'animation, doivent répondre à ces objectifs pour tous les Béglais.

## 1.1 Description des quartiers prioritaires

La refonte de la géographie prioritaire visait la réduction des quartiers afin de concentrer les efforts sur ceux qui en ont le plus besoin, sur la base des 2 critères suivants :

- Un minimum de 1 000 habitants
- Un seuil de bas revenus inférieur à 11 900 € pour la Métropole bordelaise.

Par décret n° 2015 – 1138 du 14 septembre 2015 rectifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la Ville, les quartiers ainsi retenus pour Bègles sont :

- Carle Vernet / Terres Neuves
- et Paty / Monmousseau

Le quartier Thorez / Goélands ne répondant pas à ces 2 critères sort de la géographie prioritaire mais est considéré comme territoire de veille, pour lequel un suivi est inscrit dans le Contrat de Ville métropolitain. Il ne pourra prétendre aux crédits spécifiques Politique de la Ville, mais pourra bénéficier du fléchage des moyens de droit commun.

Le périmètre du quartier Terres Neuves ayant été fortement réduit, cette notion de territoire de veille s'applique également au périmètre « ancien » non retenu.

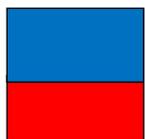
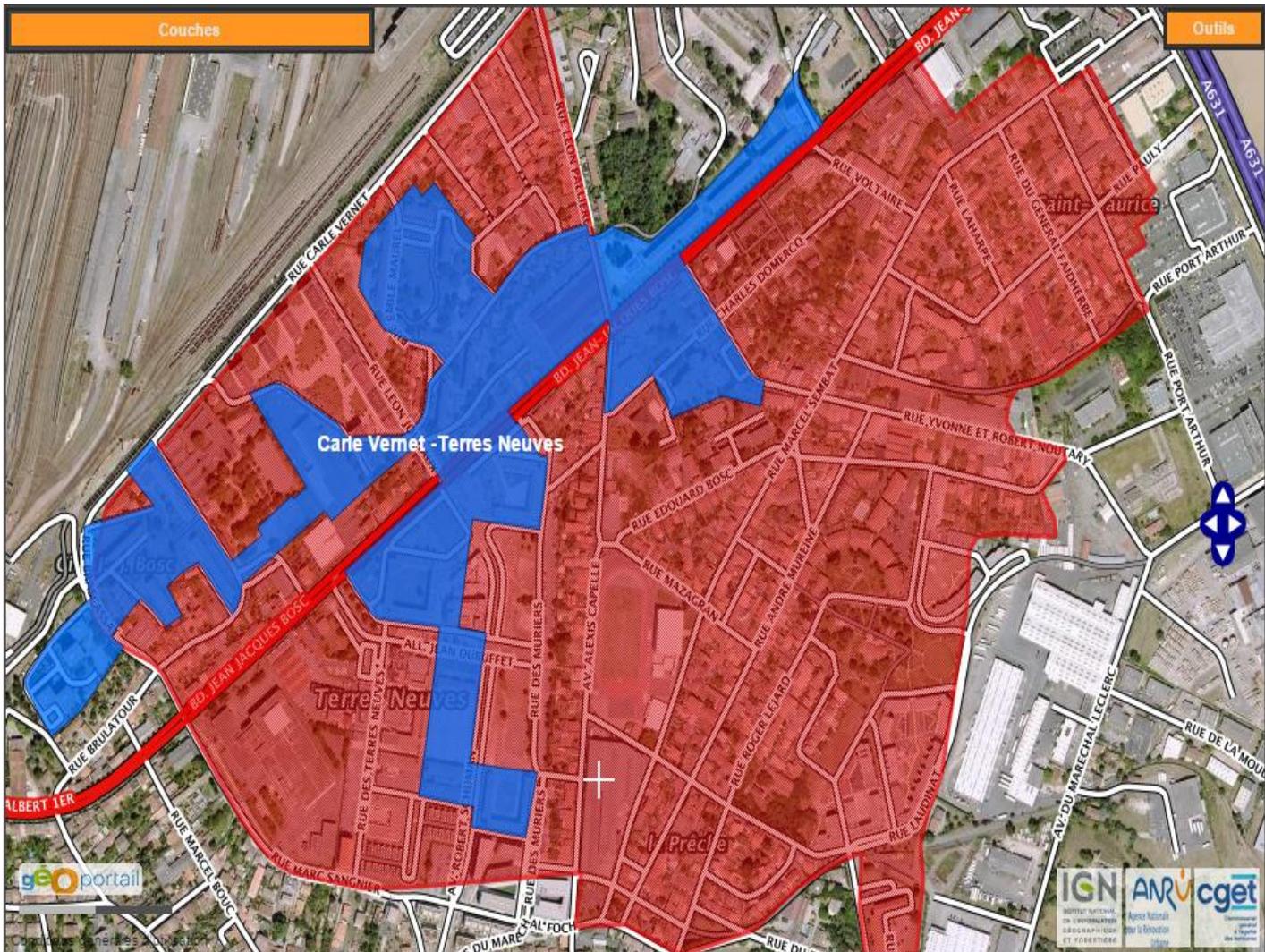
Les données sociodémographiques transmises par le **Commissariat Général à l'Egalité des Territoires** pour les quartiers n'ont pu être reprises dans la présentation suivante des quartiers. Elaborées à l'échelle de l'IRIS (découpage administratif de la commune en « quartier » réalisé par l'INSEE), elles ne correspondent pas à la délimitation du quartier Politique de la Ville. (Exemple, pour la partie Terres Neuves : 10,3% de l'iris Sembat et 24,3% de l'iris Le Prêche).

Le présent contrat veillera, avec l'appui de Bordeaux Métropole et de son observatoire, à recueillir les données nécessaires pour une observation et une évaluation précise.

## Quartier Carle Vernet / Terres Neuves (QP033006)

La partie béglaise : Terres Neuves / 684 habitants uniquement pour la partie béglaise qui forme avec la partie Carle Vernet un seul quartier.

Le revenu médian est de 11 600 € (11 900 € pour la Métropole)



Quartier Politique de la Ville

Territoire de Veille

Il est constitué principalement de l'ancienne cité Yves Farge (bailleur Vilogia) construite dans les années 1960 et de la résidence Paul Eluard (bailleur Domofrance), construite en 1982. S'y ajoute quelques maisons de ville et des commerces de proximité.

Depuis 2005, ce secteur fait l'objet d'une profonde transformation avec l'Opération de Renouvellement Urbain en cours d'achèvement.

Sa composition urbaine actuelle est la suivante (ORU inachevée):

Partie Terres Neuves : (cf. plan joint page 8)

- Le bâtiment anciennement nommé « B » réhabilité comprenant 40 logements sociaux

- (gérés par VILOGIA qui y a son siège) ainsi que quelques activités commerciales
- La résidence Piazza Nova qui ferme le bâtiment « B » comprenant 48 appartements en accession à la propriété ou investissement locatif ainsi que des commerces en pied d'immeuble (Banque Postale, Coiffeur)
  - Le bâtiment anciennement appelé « A » dont la réhabilitation, prévue très prochainement assurera 40 logements sociaux gérés par VILOGIA et des commerces en pied d'immeuble.
  - Le bâtiment C3 qui ferme le bâtiment « A », suivi des îlots C1 et C2 (en partie). Les îlots C3, C2 sont constitués de 79 logements en locatif social ainsi que des commerces et services en rez-de-chaussée. Le bâtiment C1 appelé « Villa Hermione » comprend 72 logements en accession libre ainsi qu'une supérette en pied d'immeuble.
  - l'îlot H est constitué d'un hôtel B&B de 120 chambres, d'une résidence étudiante de 160 logements ainsi que 600 mètres carrés de commerces.
  - de l'ancien bâtiment G, en cours de démolition, qui sera remplacé par de l'habitat diversifié.

Viennent s'y ajouter :

- les BT 6 et 7 en cours de commercialisation. Au rez de chaussée du BT 7, est installé le Point d'Accueil Jeunes qui reçoit, en accueil libre, les jeunes de 12 à 25 ans.
- L'esplanade dédiée à l'accueil de cirques et de leurs artistes en résidence. Ces manifestations sont à vocation métropolitaine
- le BT 23, structure municipale dédiée à l'emploi qui accueille :
  - o A.DE.L.E association support du Plie des Graves et du Service Emploi de la ville de Bègles.
  - o l'antenne béglaise de la Mission Locale des Graves
  - o l'INSUP de Bègles
  - o les permanences d'associations vouées à l'insertion des chômeurs
  - o la permanence du nouveau service emploi, mis en place par la Ville
  - o le Club des entreprises de Bègles B3E
  - o Le CIO Bordeaux Sud
  - o L'espace Bilan de l'Education Nationale
- Le BT 20 (extension du BT 23) avec :
  - o L'agence Pôle emploi « culture et spectacle »
  - o Ainsi que l'agence Pôle Emploi de Bègles.

Ce quartier est très bien desservi par les transports en commun (Tram C et lignes de bus), se situe à 5 mn de la gare Saint Jean et à proximité de la rocade.

Cette situation le rend très attractif.

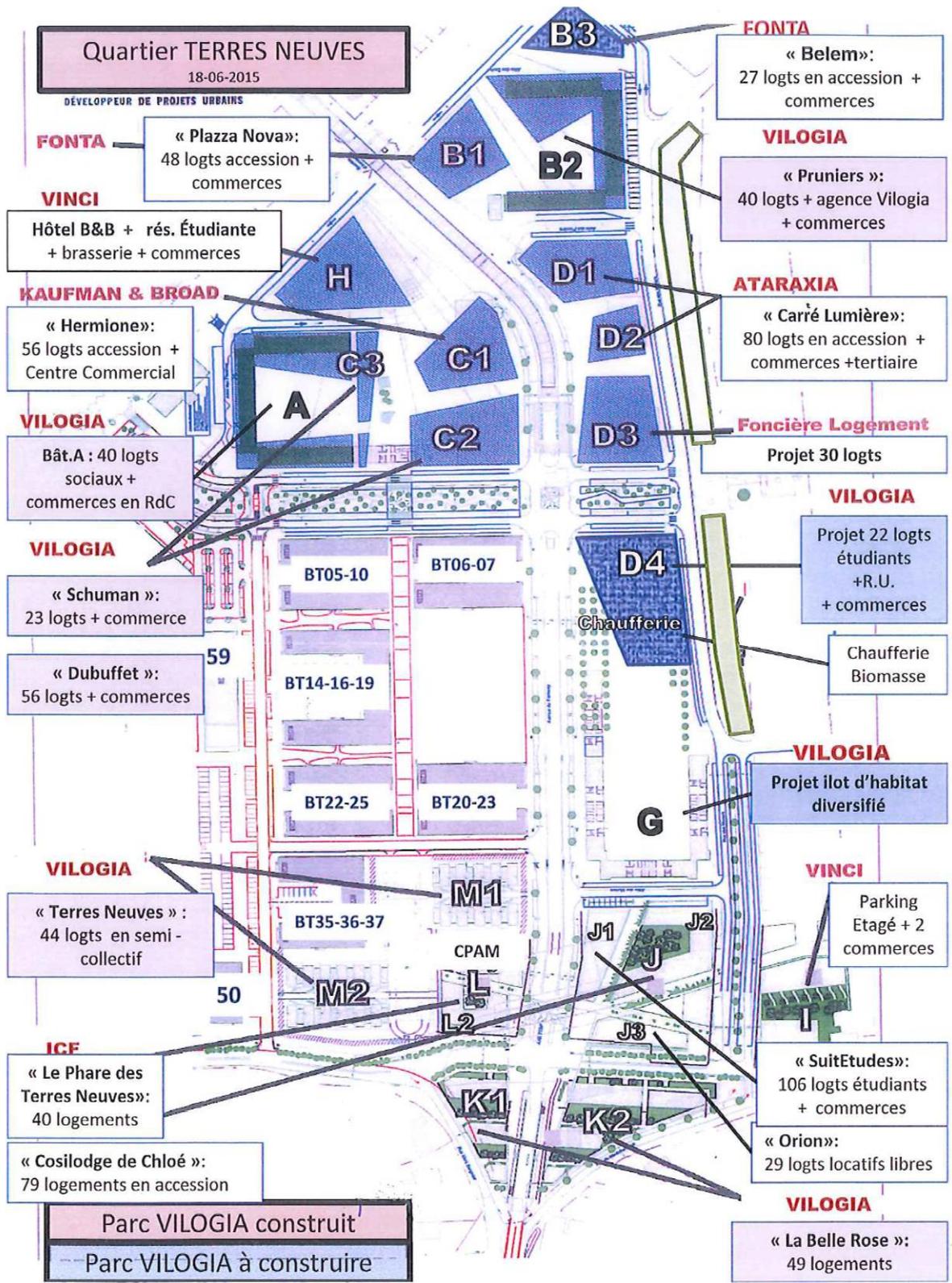
Les vigilances seront portées principalement :

- A l'achèvement de l'Opération de Renouvellement Urbain
- A l'accompagnement des habitants dans cette dernière phase de chantier
- Au développement du « Vivre ensemble » entre habitants, nouveaux et anciens, compte tenu de l'offre diversifiée de logements.

**Partie constituée des Résidences Paul Eluard et Edouard Bosc (bailleur Domofrance):**

Résidence Paul Eluard : 95 logements répartis sur 3 bâtiments en locatif social. Le bâti et les espaces extérieurs ont été réhabilités en 2010. Depuis 2015, ces logements ont été mis en vente par Domofrance.

Résidence Edouard Bosc : Résidence pour **Personnes Agées** constituée de 10 logements. Un projet de démolition est à l'étude, avec la mise en œuvre d'un nouveau projet résidentiel porté par Domofrance, qui modifiera sensiblement l'aménagement du secteur. (relogement des résidents en lien avec Logévie)



## Paty/Monmousseau, (QP033023)

/ 1 050 habitants et seuil de bas revenus de 11 400 € :



 Quartier Prioritaire

 Territoire de Veille

Le quartier Paty-Monmousseau est composé principalement de deux sous-quartiers (Paty et Monmousseau) constitués de logements sociaux mais également d'ilots de maisons individuelles et d'un bâtiment de la cité du Dorat (logement social)

- Le quartier du Paty : Composée de 86 logements sociaux (gérés par Logévie) : 29 maisons basses et deux immeubles collectifs de 57 logements. Une restructuration est en cours (qui sera réalisée par Domofrance, après acquisition des terrains) : les maisons basses sont détruites, les immeubles devraient prochainement être déconstruits. Cette opération devrait porter sur 110 logements neufs.

Les Terrasses du Franc (13 logements) ont été construites en 2010 par Logévie pour procéder au relogement des familles qui occupaient les maisons basses démolies.

Le quartier Monmousseau composé de 274 logements gérés par quatre bailleurs sociaux :

- Logévie / 89 logements : Résidences les Glycines (9 logements) les Cèdres (26 logements) les Magnolias (20 logements) les Bouleaux (10 logements) et le Lac (24 logements)
- Gironde Habitat / 80 logements : Résidence Olympie (54 logements) et le Haut Verduc (26 logements)
- Vilogia / 85 logements : Résidence Gaston Monmousseau (57 logements) et Collado Villalba (28 logements)
- Clairsienne / 20 logements : Résidence Clair Logis

La restructuration urbaine de ce quartier, réalisée entre 1990 et 2000, a permis avec la construction de 114 logements neufs, de développer une mixité sociale dans un ensemble alors en grandes difficultés et d'ouvrir ce quartier notamment avec l'aménagement d'espaces de loisirs d'intérêt devenu intercommunal autour du lac situé tout à proximité (Plaine des sports et la plage urbaine) et d'équipements publics comme la crèche Frimousse, le Point Accueil Jeunes à la Maison des Lacs et les locaux mis à disposition de l'association Remue méninges (accompagnement à la scolarité).

#### - Cité du Dorat

Elle est composée de 410 logements gérés par ICF Atlantique mais 1 seul bâtiment (20 logements) est compris dans le périmètre QPV.

Dans ce périmètre de quartier, se trouve également :

- le groupe scolaire Joliot Curie (maternelle et élémentaire) dont l'école maternelle va être reconstruite en 2016/2017 et remplacée par l'espace Jean Zay, composé d'une école maternelle et d'un Centre de Loisirs pour les enfants scolarisés de 3 à 6 ans.
- Le plan d'eau et le complexe sportif du Dorat

Ce quartier est très bien desservi par les transports en commun (Tram C et lignes de bus) Il se situe à proximité de la gare de Bègles pour laquelle est prévu un réaménagement en un nouvel espace intermodal pour faciliter les correspondances, TER, tram et bus, et intégrée à l'Opération Intérêt National Bordeaux-Euratlantique.

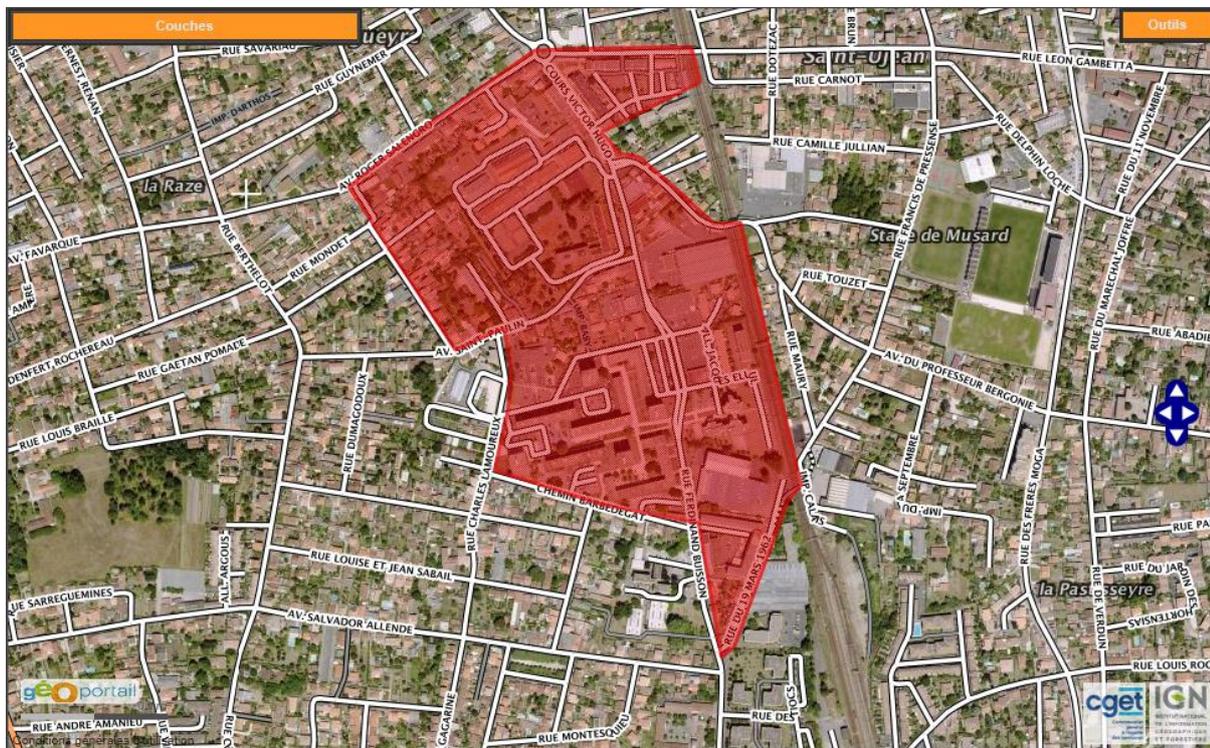
Pour la cité du Dorat, située en limite de ce quartier, propriété d'ICF, il est prévu la réhabilitation des 450 logements sociaux, la construction de 200 logements neufs et la réalisation d'espaces publics.

Les vigilances seront portées principalement :

- Au développement du vivre ensemble sur la partie Monmousseau où est ressenti un certain repli des habitants sur le quartier
- A une restructuration urbaine d'ensemble (école, salle associative, commerces, services, cheminement doux...) favorisant une dynamique de quartier.

## Quartier Thorez- Goélands / territoire de veille

Le 3<sup>ème</sup> quartier (Thorez/Goélands) n'y figure plus mais sera considéré comme « territoire de veille » dans ce nouveau contrat tout comme le périmètre de l'ORU Terres neuves non repris en totalité dans la nouvelle géographie prioritaire



Territoire de Veille

Ce quartier est principalement composé de 655 logements sociaux gérés par 2 bailleurs : Mésolia (résidence les Goélands/85 logements) et Vilogia (résidence Thorez/510 logements sociaux et 60 en copropriété).

Bénéficiant de l'Opération de Renouvellement Urbain, plus de 3 millions d'euros ont été investis afin notamment de requalifier les espaces extérieurs paysagers.

Un nouveau souffle a été donné à ce secteur de la commune grâce à :

- La transformation des squares en pied d'immeuble,
- La réorganisation des cheminements avec une traversée urbaine paysagère dédiée aux circulations douces (l'allée Jean Ferrat)
- La création de 2 parcelles de jardins partagés
- La mise en place de 2 places urbaines destinées aux échanges et aux loisirs, prévoyant un espace de détente, une aire de jeux pour enfants et une aire de pique-nique.

Les vigilances seront portées principalement :

- La poursuite de la mobilisation des habitants dans la vie du quartier, autour d'actions intergénérationnelles qui permettent de prévenir les conflits d'usage des espaces publics
- La poursuite de la dynamique entre partenaires intervenant sur ce quartier en raison de l'augmentation de la précarité qui semble se poursuivre.

## 2 Déclinaison Thématique

Les 4 piliers sont :

- Le développement économique et l'emploi
- La cohésion sociale
- Le cadre de vie et le renouvellement urbain
- La citoyenneté et les valeurs républicaines

Chaque axe du contrat de ville devra inscrire les priorités transversales obligatoires que sont :

- La jeunesse
- L'égalité entre homme et femme
- La prévention de toutes les discriminations

Comme pour l'évaluation du **C**ontrat **U**rbain de **C**ohésion **S**ociale, en 2010, des temps de travail et d'échanges avec les partenaires locaux ont été mis en place et ont permis l'élaboration de ce document.

Une ligne directrice a été fixée à chaque groupe : lister les actions et dispositifs existants permettant d'atteindre les objectifs visés sur la commune, et ce pour les raisons suivantes :

- Mobiliser en priorité « le droit commun », en raison des contraintes budgétaires de chaque institution
- Veiller la cohérence et la complémentarité de ces actions sur le territoire.

Chaque groupe a également précisé les actions nouvelles mises en place ou les pistes qu'il convient de travailler pour répondre aux besoins de ces quartiers et de leurs habitants.

## **Pilier n° 1 / Le développement économique et l'emploi**

### **Les caractéristiques du territoire : un tissu économique local plutôt dynamique et une attractivité du territoire**

#### Dynamisme économique :

La Ville de Bègles dispose d'une stratégie de développement économique structurée et équilibrée autour de projets importants susceptibles d'être générateurs d'emplois. Bon nombre de projets économiques d'envergure sont d'ores et déjà identifiés pour des mises en œuvre en cours ou déjà engagées : Euratlantique, la Cité Numérique (estimation d'un potentiel de 800 emplois), le Parc de l'économie créative, le Pôle Image et le Parc de l'intelligence environnementale. Certaines zones, comme les secteurs d'Hourcade et Rives d'Arcins, accueillent de nouvelles grandes entreprises en relogement (France Express, Corep) ou en développement (Darty, Zodio).

Le Club d'Entreprises B3E est en plein essor avec une centaine de membres et des animations nombreuses.

#### Attractivité du territoire :

La position du territoire par rapport au réseau routier est un atout car elle offre un accès rapide au réseau d'autoroutes vers l'Espagne, vers Toulouse et les autres départements aquitains. Par ce biais, le territoire peut profiter des développements qui interviennent sur des bassins attenants (dynamisme des zones de Cestas et de la Communauté de Communes de Montesquieu).

#### Le territoire :

- 64,3% des établissements localisés à Bègles sont regroupés dans 3 secteurs : le commerce, les transports et les services
- Le secteur non-marchand (mairie, établissements scolaires, organismes divers et associations) subit une contrainte budgétaire croissante qui freine ses perspectives d'embauche.
- Le secteur marchand est surtout porté par le commerce.
- Les offres publiées, en provenance des établissements situés sur la commune, sont essentiellement liées aux services à la personne et aux collectivités, le commerce et l'hôtellerie-restauration. La structure des offres diffusées donne la part principale aux offres temporaires (CDD inférieur à 6 mois).

Sur le constat que les habitants de ces quartiers sont les plus touchés par le chômage et rencontrent des difficultés particulières pour accéder à l'emploi, le Contrat Urbain de Cohésion Sociale de la Ville de Bègles (2007-2014) a développé les actions suivantes :

- Favoriser l'accompagnement renforcé et la gestion des parcours vers l'emploi durable en s'appuyant sur les actions de la Mission Locale et du Plie des Graves
- Favoriser l'accès aux savoirs de base ou de remise à niveau
- Rapprocher les professionnels de l'Emploi des publics visés
- Multiplier les espaces et les modalités de rencontre entre demandeurs d'emploi et les entreprises
- Promouvoir et mettre en œuvre les clauses d'insertion dans les marchés publics
- Soutenir les porteurs de projet et aider au démarrage de l'activité
- Créer un bâtiment Emploi au cœur du quartier Yves Farge / Terres Neuves

Il convient donc aujourd'hui, sur la base des résultats obtenus, de la conjoncture économique et des objectifs définis dans la convention cadre du contrat de Ville de la Métropole bordelaise pour la période 2015-2020 de poursuivre ou développer les actions suivantes sur la commune :

**Orientation stratégique n°1 / renforcer la complémentarité de la chaîne des acteurs intervenants dans le champ de l'accès à l'emploi et le soutien à la création d'activités**

Avec la création du Bâtiment Emploi en 2011, dans le Quartier Politique de la Ville de Terres Neuves, l'objectif était de regrouper en un lieu unique, au plus près des transports en commun, toutes les structures de formation, d'accès à l'emploi et d'insertion de la commune.

La ville de Bègles a mandaté l'association A.DE.L.E pour gérer le **PLIE des Graves**, le Service Emploi de la ville de Bègles et la gestion de ce bâtiment dénommé « BT Emploi »

A ce jour, cette structure municipale accueille :

- A.DE.L.E association support du Plie des Graves et du Service Emploi de la ville de Bègles.
- l'antenne béglaise de la Mission Locale des Graves
- l'INSUP de Bègles
- les permanences d'associations vouées à l'insertion des chômeurs
- la permanence du nouveau service emploi, mis en place par la Ville
- le Club des entreprises de Bègles B3E
- Le CIO Bordeaux Sud
- L'espace Bilan de l'Education Nationale

L'extension sur le bâtiment 20 permet d'y accueillir également :

- L'agence Pôle emploi « culture et spectacle »
- Ainsi que l'agence Pôle Emploi de Bègles.

Les conditions sont donc ainsi réunies pour une mutualisation et des échanges directs entre les mondes de l'insertion, de la formation et de l'entreprise.

Avec le rapprochement physique de **Pôle Emploi**, au plus près des autres acteurs de l'emploi et de l'insertion, le territoire pourra compter sur :

→Le renforcement de la complémentarité des acteurs : meilleures connaissances des offres de services respectives, meilleure circulation de l'information entre partenaires, partage d'actions, développement d'actions communes, capacité accrue d'action, voire d'innovation.

Avec le rapprochement physique de l'équipe **Pôle emploi « culture et spectacle »**, au plus près du Pôle Image, le territoire pourra compter sur :

→La consolidation d'un Pôle Economique dédié aux métiers de l'image, grâce au regroupement des compétences de l'économie et de l'emploi, la capacité de développer des actions ou événements thématiques.

**La Mission Locale**, présente avec 5 collaborateurs, a accueilli en 2014, 865 jeunes béglais âgés de 16 à 25 ans, dont 34% (292) issus des quartiers Politique de la Ville.

Elle est également signataire d'une Convention partenariale avec Pôle Emploi qui prévoit de réaliser un diagnostic partagé dans lequel un focus Quartier Politique de la Ville sera intégré, ainsi que la mise en place d'actions communes, notamment en faveur des publics les plus en difficultés.

Bien que la Mission Locale n'ait plus de personnel mis à disposition du Plie, il a été convenu avec A.D.E.L.E que les jeunes de la Mission Locale continuent de bénéficier de l'accès aux offres des clauses insertion.

**Le PLIE des Graves** compte une équipe opérationnelle composée de 5 référentes, 2 chargées de relations entreprises et 1 chargée de mission clause d'insertion.

Le protocole du PLIE 2015/2019 prévoit l'intégration de 200 nouveaux participants par an dont 60 % de Bègles.

En 2014, 24% des participants de Bègles (138/582) habitaient un quartier CUCS.

Au plan opérationnel, **dans le cadre du PLIE** les opérations ci-après permettent de répondre à cet objectif de complémentarité des acteurs :

- Opération Coordination, Animation Territoriale et Ingénierie :
  - Développement de coopérations avec les services action économique de la ville de Bègles et le Service Emploi du territoire
  - Lien opérationnel et régulier avec l'ensemble des prescripteurs du P.L.I.E des Graves, mais également de tous les partenaires du Plan
  - Actions favorisant les relations et le rapprochement entre les SIAE et les entreprises du secteur marchand pour faciliter le retour des participants vers l'emploi marchand
  - Organisation d'espaces de rencontres visant à rapprocher les participants des acteurs de l'emploi, de la formation et les acteurs économiques du territoire type semaine de l'Emploi, cafés recrutement, forums...
  - Ingénierie d'actions permettant de lever les freins à l'emploi, via des projets innovants permettant de répondre à des besoins émergents : mobilisation professionnelle, découverte métiers et initiations métiers, développement de compétences, savoir être professionnel, mobilité, réduction de la fracture numérique, santé, garde d'enfants...
  - Professionnalisation des équipes opérationnelles sur les techniques d'accompagnement dans le domaine de l'orientation, des techniques de recherches d'emploi, et la gestion des situations difficiles, mais aussi leur spécialisation sur des thématiques, telles que l'Insertion par l'activité économique, les dispositifs de lutte contre l'illettrisme, compétences clefs et Français Langues Etrangères, santé/handicap, mobilité, garde d'enfants, lutte contre les discriminations....
- Opérations Accompagnement renforcé par un référent :
  - Un Accompagnement individuel et renforcé sera mis en œuvre pour chaque participant par un référent unique de parcours.
  - Ce référent unique de parcours établit un bilan global de la situation du participant : emplois recherchés, formation, expériences professionnelles, difficultés rencontrées. Il co-construit avec le participant son parcours en mobilisant les étapes adéquates. Il veille au bon déroulement de chaque étape et à l'enchaînement vers l'étape suivante et il positionne les participants sur les offres d'emploi des chargés de relations entreprises du PLIE, de la chargée de mission « clause d'insertion » et des partenaires.

- Cet accompagnement a pour but d'amener les participants à un emploi durable ou à une formation longue qualifiante en proposant des étapes de parcours adaptées à la situation des participants.
- Cet accompagnement est proposé sur une durée illimitée avec un point de situation à 24 mois.
- Cet accompagnement permettra de sécuriser le maintien en emploi grâce à la préparation de l'intégration en entreprise et au suivi après la prise de poste pendant les 6 premiers mois en lien avec les chargés de relations entreprises.
- Cet accompagnement mobilisera l'ensemble des acteurs compétents pour la résolution des problématiques périphériques à l'emploi rencontrées par le participant notamment dans les champs sociaux et de la santé.
- Cet accompagnement mobilisera l'ensemble des acteurs compétents dans le champ de l'emploi et de l'insertion par l'activité économique pour chaque étape de parcours mobilisée.
- Cet accompagnement individualisé et renforcé aura pour objet la mobilisation d'actions :
  - à visée de dynamisation des parcours telles que des ateliers bilans, projets, Techniques de Recherche d'Emploi et actions de remobilisation professionnelles
  - visant à élever le niveau compétences notamment dans le domaine des Savoir Être
  - visant à élever le niveau compétences notamment dans le domaine des savoirs de base
  - visant à élever le niveau de formation et de qualification
  - visant à lever les freins à la mobilité
  - visant à lever les freins à la garde d'enfants
  - visant la mise en situation de travail dans le cadre d'emplois de parcours en CUI et CDD dans le secteur marchand et non marchand
  - visant des mises en situation professionnelle dans le cadre d'évaluation en milieu de travail, de contrats courts ,à temps partiel ou complet dans le secteur marchand ou non marchand pour favoriser un retour progressif à l'emploi durable en s'appuyant notamment sur les structures d'insertion par l'activité économique locales.
- Opérations Mobilisation des Employeurs :
  - Démarches de médiation vers l'emploi visant à travailler conjointement les besoins de l'employeur et les compétences du futur salarié notamment des actions de prospection ciblée, de promotion des profils auprès des employeurs locaux.
  - Démarche d'accompagnement individualisée des employeurs du territoire afin de favoriser le placement en emploi des participants du PLIE
  - Information des employeurs sur les mesures d'aide à l'embauche

- Promotion des clauses d'insertion auprès des donneurs d'ordre et accompagnement des entreprises attributaires de marchés.
- Opération levée des freins professionnels :

Objectif : Élargir les réponses mobilisables par les Référentes pour leurs participants dans le domaine des techniques de recherche d'emploi, du coaching et de l'orientation et autonomiser les participants dans leur recherche d'emploi.

- Techniques de recherches d'emploi
- Coaching
- Projet professionnel
- Opérations de mises en situation professionnelle :
- Proposition de mise en situation de travail dans le cadre de CUI/CAE sur des postes proposés par la ville de Bègles
- Proposition de mise en situation de travail dans le cadre de CDDI sur des postes proposés par Arcins Environnement Service
- Opération mobilité des participants du PLIE :
- Découverte et appropriation de l'utilisation des transports en commun sur le territoire de Bordeaux Métropole
- Préparation et passation du code
- Sensibilisation des participants du PLIE sur la sécurité routière, sur les risques en milieu professionnel et de la vie quotidienne (prévention des risques)
- Découverte de l'offre locale de services dans le domaine de l'insertion sociale et professionnelle présente sur le territoire du PLIE des Graves

Au plan opérationnel dans le cadre **du Service Emploi**, le Point Information sur la création d'activité dans les quartiers (**PICQ**) et l'accueil de permanences de structures d'aides à la création d'activité **au BT Emploi** permettront de soutenir la création d'activité.

### **Economie Sociale et Solidaire**

La Ville a fait le choix de développer sur son territoire la compétence Economie Sociale et Solidaire. Pour ce faire, un audit vient d'être réalisé afin de mieux connaître la réalité du paysage de l'ESS, ses initiatives, ses leviers et ses freins. Cette étude permettra l'élaboration d'un plan d'actions cohérent de la Ville, en direction des structures de l'ESS, la Ville se positionnant en tant que facilitateur et intermédiaire pour une politique cohérente territoriale.

Dans ce cadre, une attention particulière sera apportée pour l'implication des quartiers en Politique de la Ville et de ses habitants.

### **Orientation stratégique n°2 / Développer l'accueil des publics des quartiers dans les structures Emploi et développer l'accompagnement personnalisé notamment pour les jeunes, les femmes et les seniors.**

**Pôle Emploi** accroît son offre de service personnalisée, avec une attention particulière sur la délivrance de cette offre vers les habitants des quartiers.

- ➔ AIJ/ L'accompagnement Intensif des jeunes (complémentaire à l'offre de service de la Mission Locale des Graves, du CIO, ...)
- ➔ GLO/ L'accompagnement Global (en partenariat avec les travailleurs sociaux du territoire)
- ➔ REN/ L'accompagnement Renforcé des publics les plus fragiles (complémentaire à l'offre d'insertion délivrée par les autres acteurs du territoire : PLIE des Graves, SIAE, ...)

Pôle Emploi adapte son budget d'intervention aux problématiques du territoire, et en particulier à celles rencontrées au sein des QPV. Notamment :

- Une stratégie d'intervention volontariste pour la qualification/formation des publics
- Une stratégie de subventions des actions qui traitent en priorité de la maîtrise de la langue, de la mobilité géographique et professionnelle, de l'accès aux nouvelles technologies et de la problématique des seniors.

**La Mission Locale** participe aux groupes de travail, réunions, événements, qui concernent les jeunes en coordination avec les acteurs économiques du territoire ou des acteurs sociaux et associatifs particulièrement impliqués dans les problématiques politique de la ville et/ou de l'emploi (ex : discriminations). Elle participe au CTA (comité technique d'animation) de l'IAE (Insertion par activité économique)

La mission locale anime la CTJ (commission technique jeunes) qui permet de réunir les acteurs sociaux régulièrement pour échanger sur des situations de jeunes qui seront présentées au Conseil Départemental et sur des actualités. Ces acteurs sont d'autant plus importants qu'ils seront le fer de lance du Conseil départemental dans son projet de repérage et accompagnement des jeunes vers la Garantie jeunes.

Enfin, dans le cadre de son projet spécifique IEJ/DYNORE, la Mission locale développe des partenariats locaux en fonction des actions qu'elle souhaite mener.

Son accompagnement renforcé des jeunes se traduira à compter de 2015, outre les dispositifs classiques (ex : CIVIS), par la mise en place de la Garantie jeune au sein de la mission locale des Graves (Talence et Pessac) qui permet aux jeunes NEET (non scolarisés, sans emploi et pas en formation) de bénéficier d'un accompagnement renforcé d'un an avec :

- une période d'un mois en présentiel qui permet un travail approfondi en matière d'orientation et TRE
- une période en situation professionnelle d'au moins 2 mois. Le principe étant de multiplier les immersions en entreprises aussi bien pour définir son projet professionnel que de se doter d'une expérience, selon la situation du jeune.

D'ores et déjà, les jeunes béglais sont largement inclus dans le dispositif et à l'avenir, l'ouverture d'un troisième site d'accueil de la Garantie jeunes prendra en compte cet élément pour faciliter l'accès des jeunes Béglais, notamment des quartiers.

En plus de la Garantie jeunes, la Mission locale a développé un projet IEJ/DYNORE (dynamisation, orientation, emploi). Ce projet présente deux caractéristiques :

- Une action de proximité
- Une action à la carte en fonction des besoins du/de la jeune.

Il propose un accompagnement s'appuyant sur 4 piliers : entretien individualisé, actions collectives, dynamique de projet et l'immersion en entreprise.

Il est particulièrement adapté aux jeunes des quartiers car il permet de travailler sur les axes de la socialisation professionnelle, de la mobilité et de la rencontre avec l'entreprise. Pour sa mise en œuvre, il mobilise les partenariats locaux (centres sociaux, clubs de prévention, associations, clubs, ...) et les 4 conseillères se déplacent sur l'ensemble du territoire aussi bien pour rencontrer les jeunes que pour mener les actions, élaborées en fonction des besoins des jeunes.

En plus, de ces deux projets spécifiques, la Mission locale poursuit son action « parrainage », notamment en direction des jeunes victimes de discriminations.

### **Le Plie des Graves** se propose de :

- Mobiliser ses actions d'accompagnement renforcé proposées par 3 structures : CCAS, Centre Social Estey et INSUP
- S'appuyer sur les actions de mobilisation des employeurs du PLIE tant sur la prospection ciblée d'offres d'emplois auprès des entreprises du territoire que sur les offres de parcours proposées dans le cadre des clauses d'insertion.
- Mobiliser ses actions de mises en situation professionnelle via des CDD, CUI/CAE/CDDI développées dans le cadre du PLIE en partenariat notamment avec la ville de Bègles, Arcins Environnement Service, Arcins Entreprises, REAGIR ,Fil de Faire
- Mobiliser ses actions de levée des freins et de mobilité visant à favoriser l'autonomie dans la recherche d'emploi.
- Renforcer le partenariat avec Pôle Emploi dans le cadre de conventions de coopérations avec A.DE.L.E notamment dans le cadre de plans d'actions partagés en direction des entreprises du territoire et dans le cadre de la co-animation avec le PLIE du CTA en direction des acteurs de l'insertion par l'activité économique du territoire.
- Optimiser le partenariat avec le Pôle territorial de solidarité des Graves notamment pour les bénéficiaires du RSA dont les référentes PLIE sont référentes uniques d'insertion dans un cadre déjà contractualisé avec le conseil Départemental de la Gironde.
- De promouvoir les clauses d'insertion auprès de tous donneurs d'ordre et sur tous types de marchés en assistant les professionnels de l'insertion sur la mobilisation des publics
- Développer son partenariat avec le service Petite enfance municipal pour la garde des enfants lors de la reprise d'activités.
- Renforcer le partenariat déjà mis en œuvre avec le CIDFF et le club d'entreprises sur la promotion de l'égalité Hommes/femmes

**Le Service Emploi** se propose d'apporter une attention particulière aux habitants des quartiers en rupture avec les dispositifs de droit commun.

Il s'adresse à tous demandeurs d'emploi de la commune et apporte écoute et conseils sur les questions d'emploi.

#### **Les services proposés aux habitants :**

- Informer sur les implantations d'entreprises et les offres de recrutement du territoire ;
- Aider à la recherche des informations (Pôle Emploi formations, bilans, stages....) ;
- Favoriser l'accès aux dispositifs de droit commun d'accompagnement vers l'emploi, la formation et l'insertion (Pôle Emploi, Mission locale, PLIE) ;
- Informer sur la création d'activité ;
- Outiller dans la recherche d'emploi (CV, lettre, préparation à l'entretien).

#### **Les Services proposés aux entreprises :**

- Informer sur le territoire et être l'interface avec le service économique municipal
- Etre un appui au recrutement et proposer des candidatures du territoire
- Informer sur les mesures d'aide au recrutement
- Organiser des sessions de recrutement

En 2014, 234 personnes différentes ont été reçues au Service Emploi en entretien individuel dont **82 personnes (35%) issues des quartiers CUCS de Bègles dont 45% de femmes et 33% ont moins de 26 ans.**

Quelques données :

- 35% des participants sont donc issus des quartiers prioritaires, parmi eux :
  - o 48% proviennent du quartier Terres neuves, où est implanté le service emploi, le service est bien identifié par les habitants et notamment les jeunes.
  - o 35% proviennent du quartier THOREZ, les jeunes ont été mobilisés et ont bien identifié le service emploi notamment grâce au partenariat avec les éducateurs de l'Association Prévention Spécialisée de Bègles.
  - o 17% proviennent du quartier PATY MONMOUSSEAU.
- 23% des personnes issues des quartiers ne sont pas inscrites dans les dispositifs de droit commun. Le service emploi constitue toujours une accroche pour accéder par la suite à un accompagnement vers l'emploi.
- 30% n'ont pas de diplôme et sont largement en rupture avec tout dispositif, une accroche particulière est à mettre en œuvre.
- 28% ont un niveau V, ces personnes sollicitent du réseau.
- 38% ont un niveau bac et plus, ces personnes manquent de méthode et de réseau.
- 4% ont un diplôme étranger, ces personnes ont besoin de conseils pour valoriser en France leur formation ou se réorienter.

### **Orientation stratégique n°3 / accompagner l'expérimentation d'un développement économique territorialisé**

Le relogement de Pôle emploi à Bègles, en QPV va permettre d'inscrire davantage les quartiers Politique de la Ville dans la dynamique économique du territoire et favoriser ainsi :

- La gestion territorialisée des emplois et compétences en lien notamment avec 4 pôles de fort développement économique situés sur la commune :
  - Terres Neuves
  - Cité numérique
  - Hourcade/Rives d'Arcins
  - Parc de l'Intelligence Environnementale
- La structuration de la relation aux entreprises autour de l'enjeu économique de ces 4 Pôles, avec une conduite d'actions sur les filières voire sur des grands évènements.

### **Orientation stratégique n°4 / engagement des employeurs publics, dans le cadre de leur politique de ressources humaines, à porter une attention particulière aux habitants des quartiers prioritaires**

La politique de recrutement de la Ville de Bègles s'appuie sur les acteurs du territoire et en particulier sur le service public de l'emploi.

La clause d'insertion est un outil mis en place dans les marchés publics pour favoriser l'accès à l'emploi. Elle prévoit que l'entreprise attributaire du marché s'engage à réserver un certain pourcentage des heures travaillées, à cette occasion, à des personnes en difficulté particulière d'insertion. A Bègles, cet outil a été mis en place dès 2004 et le pourcentage a été volontairement porté à 7%.

**Pôle Emploi** de Bègles met en œuvre les politiques de l'emploi sur le territoire, garantit l'accès aux aides et mesures pour les populations éligibles, et donc, à fortiori, pour les habitants des QPV.

**Le Plie des Graves** organise des actions de Lutte contre les discriminations avec ALIFS sur la promotion de la diversité en entreprises et le CIDFF sur la promotion de l'Egalité Hommes /Femmes

**La Mission locale des Graves** propose de développer une stratégie concertée avec les employeurs publics et associatifs de la commune, afin d'utiliser les contrats aidés comme vecteur de développement pour les projets professionnels des jeunes, s'inscrivant notamment dans le cadre du développement durable, de l'action solidaire.

### **Orientation stratégique n°5 / favoriser et accompagner les créations d'entreprises par les résidents de ces quartiers**

**Pôle Emploi** de Bègles, au côté des autres acteurs qui soutiennent la création d'entreprise sur le territoire, accompagne les demandeurs d'emploi qui portent des projets, avec une attention particulière pour les habitants des QPV, autour de 3 axes :

- Un renfort budgétaire pour les prestations d'accompagnement des Créateurs
- Un renfort de l'expertise et/ou des relais d'expertise, avec un accompagnement personnalisé des porteurs de projets
- Une recherche de synergie partenariale pour l'optimisation des parcours créateurs

Un **Point Information** sur la **Création d'activités** par les habitants des **Quartiers** a été mis en place, à l'initiative du **Service Emploi** en septembre 2012, suite à son éligibilité par l'Acse et la Caisse des dépôts et consignations, dans le cadre de leur appel à projet.

Un partenariat étroit a été mis en place avec la MIE, l'ADIE, le CIDFF, La Maison pour Rebondir.

En 2014, 34% des personnes qui ont bénéficié de cette action habitaient un quartier prioritaire.

Le Service Emploi propose de pérenniser cette expérimentation visant à donner un premier niveau d'information sur la création d'activité et à orienter les publics vers l'interlocuteur adéquat.

### **Orientation stratégique n°6 / développer le numérique**

**Pôle Emploi** effectue un repérage permanent des publics disposés à évoluer vers les métiers du numérique. Ce sourcing aide le marché dans sa recherche de profil, participe à la gestion territorialisée des emplois et des compétences numériques, appui le territoire dans la réalisation des projets d'installation des entreprises de ce secteur.

Il porte, à partir de décembre 2015, 2 missions de service civique autour de l'accompagnement des publics sur les outils numériques de recherche d'emploi. Cette mission pourra bénéficier à des publics suivis par les structures partenaires.

Pôle Emploi opère depuis quelques années, un virage digital destiné à adapter les techniques de recherche d'emploi à la réalité numérique du marché du travail. Quelques exemples d'évolutions récentes : l'agrégation des offres d'emplois de sites partenaires, l'accompagnement des demandeurs d'emploi en 100% Web, le développement des applications Smartphone, le portail Emploi Store (formation en ligne, simulation d'entretien,...), la création du site « l'observatoire de l'emploi »... Pôle Emploi de Bègles concours au développement de l'offre de service digitale au

bénéfice des Demandeurs d'emploi et/ou des actifs du territoire, dont les habitants des quartiers.

→ Pôle Emploi met à disposition, sur ses heures d'ouverture d'agence, des postes informatiques en libre accès pour les publics ne disposant pas de connexion personnelle.

→ Pôle Emploi propose aux demandeurs d'emploi un parcours numérique (à destination des publics les moins autonomes dans l'utilisation des nouveaux services digitaux) afin de lutter contre la fracture numérique des publics.

→ En agence : un atelier permanent + un accompagnement individualisé est proposé au public pour l'utilisation des outils numériques de recherche d'emploi : sites internet, portail Emploi Store, applications smartphones spécialisées

→ En agence : un atelier ponctuel « réseaux sociaux » est proposé qui permet la mise en relation directe des publics sur les réseaux et leur permet d'élaborer leur stratégie de recherche d'emploi en cohérence avec leur identité numérique et les évolutions des techniques de recrutement.

→ Pôle Emploi met à disposition sur le net :

- toutes les informations touchant au marché du travail pour les demandeurs d'emploi et les entreprises (IMT via le site Pole Emploi.fr),
- toutes les informations sur l'institution et les données d'un territoire pour les partenaires (via le site Pole Emploi.org)
- toutes les données et études statistiques produite par son service régional (via le site l'Observatoire de l'Emploi).

→ Pôle Emploi organise des « salons de recrutement » en ligne.

**La Mission locale des Graves**, propose un appui logistique aux jeunes qui le souhaitent en réservant des ordinateurs en accès libre et, dans le cadre de l'accompagnement renforcé (IEJ/DYNORE et Garantie jeunes), en réalisant des ateliers pour que les jeunes connaissent et maîtrisent mieux l'outil numérique et s'en servent dans leurs recherches, notamment d'emploi.

Des collaborations s'établiront également avec les collèges et les lycées de la commune, en raison des enseignements proposés comme par exemple, l'enseignement d'exploration « informatique et création numérique » pour les élèves du lycée Vaclav Havel.

### **Orientation stratégique n°7 / développer l'orientation et la formation pour favoriser l'insertion économique**

**Pôle Emploi de Bègles**, sur son offre de service propre, permet l'accès à la formation des publics, recherche la fluidité des parcours de formation :

→ Pôle emploi est un des organismes de délivrance du CEP, avec la Mission Locale, (conseil en évolution professionnelle) et du service d'orientation professionnelle.

→ Pôle emploi de Bègles partage le diagnostic du territoire avec les autres acteurs de l'emploi et de la formation. A ce titre, il participe à l'élaboration de la carte des besoins en formation du territoire.

→ Pôle Emploi de Bègles dispose d'une enveloppe budgétaire dédiée à la Formation des demandeurs d'emploi. Cette enveloppe est utilisée pour corriger les décalages de qualifications des demandeurs d'emploi.

Pôle Emploi, en partenariat avec les acteurs du territoire contribue à la recherche de fluidité des parcours d'insertion par l'activité économique, notamment autour de 3 axes :

- Repérage des publics en difficulté, délivrance des agréments IAE, appui à la sécurisation des parcours jusqu'à la sortie du dispositif
- Animation du Comité Technique d'Animation (CTA) et participation à l'élaboration du diagnostic (du CDIAE aux CTA) ;
- Synergie partenariale autour de la clause sociale (diffusion de l'offre d'insertion, participation aux instances de suivi, partage d'actions avec les facilitateurs...).

**Le Plie des Graves** se propose de mobiliser :

- des actions de levée de freins mises en œuvre dans le cadre du PLIE
- les actions de formation des organismes locaux : Atelier du grand Port, INSUP, AFPA, CROIX Rouge, ADAMS GECIF.

**Le Plie des Graves et la Mission Locale des Graves** se proposent de renforcer l'Accès des publics qu'ils accompagnent au Programme régional de Formation Aquitain.

**La Mission locale des Graves**, dans le cadre de son projet DYNORE, développe tout un panel d'actions visant à aider les jeunes à élaborer leur projet professionnel, en confrontant leurs représentations à la réalité, en découvrant de nouveaux métiers, (ex : découverte d'entreprises organisée par des jeunes pour des jeunes) ...

Dans le cadre de sa mission, elle accompagnera les jeunes dans la mise en œuvre de leur compte personnel de formation.

La Mission locale des Graves et le PLIE continueront à mobiliser Aquitaine Cap Métiers afin de garantir à leurs publics le meilleur accès à l'ensemble de l'offre de formation du Conseil régional.

Depuis 2007, dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, la Ville a créé une instance de concertation dénommée « Coordination élargie », véritable point de repères pour tous les acteurs locaux, associatifs et institutionnels, animée par l'Adjointe déléguée au Développement Social Urbain et à la Vie Citoyenne.

Une fois par an, cette coordination élargie se réunit en associant tous les acteurs de l'insertion et de l'emploi, afin de faire un bilan annuel de la situation de l'emploi sur la commune et les quartiers en Politique de la Ville, des actions entreprises et des perspectives à venir. Co-animée par l'Adjointe déléguée au Développement Social Urbain et par l'Adjointe Déléguée à l'Action Economique, l'Emploi, la Formation, l'Insertion Professionnelle, à l'Economie Sociale et Solidaire et aux Usages Numériques, elle permet également d'adapter ces actions aux besoins constatés.

Compte tenu de l'activité réelle et appréciée de tous de cette instance, Il est proposé de poursuivre le travail de cette coordination élargie « insertion emploi ».

Elle permettra ainsi le suivi des actions engagées et, si nécessaire, la construction de nouvelles dans le domaine de l'emploi et de l'insertion.

Au regard des nombreuses actions déjà engagées et de la priorité imposée par la conjoncture économique nationale, la question du chômage des jeunes et des seniors constitue, pour notre commune, un objet de mobilisation de tous.

Par ailleurs, nous souhaitons saisir les opportunités spécifiques du territoire ( Cité Numérique, Economie Sociale et Solidaire) pour créer une dynamique vers des secteurs d'activités susceptibles de générer de nouveaux accès à l'emploi.

## **Pilier n° 2 / La cohésion sociale**

### **Orientation stratégique n°8 : œuvrer pour la réussite éducative en collaboration avec les familles et l'ensemble des partenaires.**

Le droit à l'éducation constitue un des piliers majeurs de la construction de notre société, et doit être à ce titre, inaliénable, universel et de la responsabilité de tous. En premier lieu, des parents garants du développement de leurs enfants, mais aussi des autres acteurs éducatifs que sont l'école et la société dans son ensemble. L'éducation ne peut être le fait d'une seule personne ou d'une institution, mais bien d'un ensemble social délimité dans le territoire de vie de celui à qui s'adresse cette éducation.

A Bègles, cet objectif est le dénominateur commun pour les parents, l'école, les associations et la Ville, dans une démarche où chacun peut prendre une place reconnue et où la mutualisation des compétences enrichit non seulement l'action éducative mais aussi les acteurs éducatifs eux-mêmes.

Ainsi, le principal objectif du **Projet Educatif de Territoire** est celui d'agir pour le développement de tous les enfants en tenant compte de leurs spécificités et de leur environnement.

Dans ce cadre, la réussite scolaire constitue une composante majeure en ce sens qu'elle permettra à l'enfant d'acquérir les savoirs indispensables à sa socialisation et à sa vie citoyenne.

Tenir compte de leur spécificité et de leur environnement se traduit par la prise en compte du fait que les jeunes des quartiers Politique de la Ville sont davantage concernés par le décrochage scolaire et la sous-qualification.

Il convient donc, pour ces enfants, des quartiers en Politique de la Ville et mais également pour ceux des territoires de veille, sur la base de ce constat et des résultats obtenus dans le cadre du **Contrat Urbain de Cohésion Sociale**, de poursuivre ou développer les actions suivantes :

- **n°1 / développer les accompagnements individualisés grâce aux équipes pluridisciplinaires en direction des publics les plus fragiles**

Plusieurs dispositifs existent sur la commune :

- o **le Programme de Réussite Educative**

Le **Programme Réussite Educative** de Bègles, initié en 2011, permet aux enfants de 6 à 16 ans qui présentent des signes de fragilité (dans les domaines suivants : santé, social, éducatif, culturel,...) de bénéficier d'un accompagnement individualisé. Son financement est assuré à 60% par l'Etat (crédits ACsé) et à 40% par la Ville (CCAS).

Le PRE s'applique aux établissements scolaires en **Réseau Education Prioritaire**<sup>1</sup> et aux quartiers prioritaires<sup>2</sup> conformément à la nouvelle géographie prioritaire. A noter le maintien du dispositif sur les territoires de veille<sup>3</sup>.

L'équipe pluridisciplinaire, qui se réunit mensuellement pour examiner les situations individuelles repérées, est constituée des partenaires suivants :

- l'Education nationale (Réseau Education Prioritaire, Centre Médico-scolaire, assistante sociale et les principaux des collèges)
- le Centre Médico-Psychologique pour Enfants (CMPP)

<sup>1</sup> Maternelles et élémentaires Joliot Curie et Ferdinand Buisson, Collège Neruda

<sup>2</sup> Terres Neuves ; Paty/ Monmousseau.

<sup>3</sup> Ecoles Saint Maurice et Marcel Sembat ; Quartier Thorez/ Goélands ; Partie du quartier Terres Neuves.

- la Maison Départementale de la Solidarité et de l'Insertion de Bègles (MDSI)
- Associations (**A**ssociation de **P**révention **S**pécialisée de **B**ègles et Remue-ménages)
- La Ville (services Education-Loisirs, Jeunesse et le CCAS)

Depuis février 2012, plus de 125 enfants ont été ou sont accompagnés par le PRE.

En 2014, 74 enfants sont en parcours individualisé dans les tranches d'âge suivantes : 6 à 10 ans : 35% et 11 à 16 ans : 65%.

Au cours des années 2013 et 2014, les partenaires ont décidé d'engager une réflexion sur la prévention de l'illettrisme et l'action « Lire et faire Lire » a été mise en place :

Concrètement il s'agit de séances où des seniors lisent des histoires aux enfants (une fois par semaine avec une durée de 30mn). Les objectifs sont de :

- Développer le plaisir de lire,
- Développer l'imaginaire des enfants,
- Découvrir la littérature jeunesse,
- Permettre la transmission et tisser des liens entre les âges.

Ce dispositif national porté par la ligue de l'enseignement a été adapté aux besoins locaux. Ainsi dans le cadre du PRE le dispositif assure :

- Un accompagnement individualisé (groupe de maximum 7 enfants),
- Un travail sur le volet prévention de l'illettrisme (public cible CP/ CE1),
- Un repérage par les enseignants,
- Une cohérence avec les TAP et les APC également proposés sur la pause méridienne.

« Lire et faire lire » est mis en œuvre sur les écoles élémentaires suivantes qui accueillent les enfants des quartiers Politique de la Ville :

- Marcel Sembat depuis avril 2013 (quartier Terres Neuves)
- Ferdinand Buisson depuis janvier 2015 (territoire de veille quartier Thorez Goélands)
- Joliot Curie à compter de décembre 2015 (Quartier Paty/Monmousseau)

o Activités Pédagogiques Complémentaires et Accompagnement Educatif / – (Dispositifs Education Nationale)

Instaurées dans le cadre de la réforme de l'organisation de la journée et de la semaine scolaires dans le 1<sup>er</sup> degré, depuis septembre 2013, les Activités Pédagogiques Complémentaires font partie des obligations de service des enseignants qui les organisent et les mettent en œuvre dans toutes les écoles. Il s'agit d'une heure par semaine, en petit groupe (7 à 8 enfants), selon l'organisation choisie par l'école, à destination des élèves en difficultés, avec l'accord des parents.

L'Accompagnement Educatif, quant à lui, est une offre complémentaire aux enseignements obligatoires, pour les élèves, qui le souhaitent, des écoles élémentaires et des collèges de l'Education Prioritaire, sur la base du volontariat des enseignants.

Dans les écoles concernées de la commune, ce dispositif n'est pas mis en place.

Dans les 2 collèges de la Ville, situés en Réseau de Réussite Scolaire jusqu'à la rentrée de septembre 2015, l'accompagnement éducatif était proposé à tous les élèves qui le souhaitaient, sous forme d'aide aux devoirs, le soir et assuré par des enseignants volontaires ou des assistants d'éducation.

Depuis la rentrée scolaire 2015/2016, avec la mise en place de la nouvelle géographie décidée par l'Education Nationale, seul le collège Neruda est maintenu en Réseau

d'Education Prioritaire et poursuit ce dispositif.

Le Collège Berthelot, ne bénéficiant plus de ces moyens, ne peut poursuivre cette action malgré le fait qu'il accueille un grand nombre d'élèves domicilié dans le quartier Terres Neuves, maintenu en Quartier Politique de la Ville.

o L'accompagnement à la scolarité

En Gironde, ce dispositif est un appel à projet commun entre la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole, au titre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité et le Département, au titre de l'Appel à projets départemental et financé par ces 3 institutions.

A Bègles, c'est l'association Remue-méninges qui assure cet accompagnement à la scolarité, en étroite liaison avec les collèges et les écoles. Ses objectifs sont :

- Stimuler le désir d'apprendre, de découvrir et de développer des activités d'éveil
- Combattre l'idée que l'échec scolaire est une fatalité, en diminuer les risques en redonnant confiance
- Essayer de modifier l'image et les relations écoles/parents/enfants
- Etre un lien supplémentaire entre l'école et la famille sans remplacer ni l'un ni l'autre mais en offrant plus
- Tendre à établir un dialogue local permanent entre les partenaires de l'association et l'école

Pour ce faire, elle dispose de locaux mis à disposition par la Ville, dans les 2 quartiers Monmousseau et Terres Neuves et dans le territoire de veille Thorez.

C'est un projet personnalisé dans une organisation de groupe

- pour les enfants scolarisés en élémentaire (du CP au CM2, CLIS et Perf)
  - o 1 animateur pour 3 jeunes
  - o 2 heures par semaine : une heure d'aide aux devoirs et une heure d'activité d'éveil

En 2013, 127 enfants ont été accueillis
- Pour les jeunes collégiens (de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup> et SEGPA)
  - o 1 animateur pour 4 jeunes
  - o 1 ou 2 fois 2heures par semaine, au choix du jeune.

En 2013, 77 collégiens ont été accueillis.
- Pour les jeunes lycéens
  - o 1 animateur pour 5 jeunes.

En 2013, 19 lycéens ont été accueillis.

- **n°2 / Promouvoir la réussite scolaire, lutter contre le décrochage et prévenir les exclusions**

En complément des actions développées précédemment, qui portaient principalement sur de l'accompagnement individualisé, il existe sur la commune, d'autres actions plus collectives qui ont pour objectif de promouvoir la réussite scolaire, de lutter contre le décrochage et prévenir les exclusions :

- Dispositif Ecole Ouverte (Education Nationale)

Le collège Neruda met en place pour les élèves de 3<sup>ème</sup> un stage de remise à niveau pour la préparation au diplôme national du Brevet, pendant les vacances de printemps.
- Liaison CM2 / 6<sup>ème</sup>

Il s'agit d'un projet commun entre enseignants de classes de 6<sup>ème</sup> et de CM2, de définir un thème commun à toutes les écoles du Réseau Education Prioritaire, de la maternelle au collège (niveau 6<sup>ème</sup>) dont le référent pédagogique du REP en assure la coordination. Ces thèmes tiennent compte des ressources du territoire. Pour l'année scolaire 2014/2015, le choix s'est porté sur le cirque puisque la Ville a accueilli plusieurs compagnies en résidence, sur l'esplanade dédié à cet effet, au sein du quartier Terres Neuves.

Il s'accompagne également de la visite du collège par les élèves de CM2, et d'échanges entre enseignants des premier et second degrés, avec l'élaboration de fiches de suivi des élèves.

- Les ateliers proposés sur la pause méridienne par la Ville

Pendant ce temps de la journée, la ville propose des ateliers dans les écoles maternelles et élémentaires ainsi que dans les 2 collèges, assurés par des personnels municipaux qualifiés ou par des intervenants de partenaires associatifs de la commune que la Ville rétribue.

- Action « Préparation recherche de stages en 3<sup>ème</sup> »

Lors d'une réunion de la coordination élargie (outil essentiel de partenariat entre tous les acteurs afin de permettre la mise en cohérence et la réactivité des actions au plus près des publics), il a été décidé de constituer un groupe de travail sur cette question sur la base du constat suivant :

- tous les ans, pendant 5 jours, les élèves quittent leur classe pour se plonger dans l'univers des grandes entreprises et administrations, des artisans et commerces de quartier, des PME et toute autre structure généreuse.
- pour beaucoup, le rôle, les activités et le fonctionnement d'une entreprise sont une nouveauté, voire une découverte.
- pour les jeunes issus de quartiers socialement défavorisés, les possibilités et options de stages sont très limitées. Beaucoup ont peu ou pas de réseau, le manque de contact ne leur permet pas de décrocher un stage « éveillant ». Ce manque d'information et d'opportunité limite le bénéfice du stage.

Ce groupe de travail, constitué des 2 collèges, d'A.DE.L.E, du CIO, de l'Association de Prévention Spécialisée de Bègles, de Remue-méninges et du service jeunesse (**B**ureau **I**nformation **J**eunesse), a décidé la mise en œuvre de cette action, pilotée par Remue-méninges et le BIJ, en cette fin d'année 2015.

Ses objectifs sont :

- Accompagner la recherche et la préparation des stages des collégiens de troisième.
- Permettre à chaque élève, quel que soit son réseau et ses aptitudes scolaires, de découvrir des métiers et d'obtenir un stage qui lui soit utile pour son avenir.
- Donner les moyens de leurs ambitions et réveiller leurs talents.
- Impliquer tout au long de l'année des acteurs locaux pour créer une communauté éducative capable de préparer l'orientation des élèves et de créer une dynamique sur le territoire.

- Le Dispositif local en direction des collégiens allophones

Sur l'année scolaire 2014-2015 le collège Marcellin Berthelot a sollicité la création d'une UPE2A au sein de son établissement scolaire (Unité Pédagogique pour Elèves Allophones Arrivants). Le refus a amené les acteurs du territoire à co-construire un dispositif visant à

accompagner de manière individualisée une dizaine de collégiens « allophones » avec un risque fort de décrochage scolaire. Ce dispositif vise à pallier à l'absence de mobilisation du droit commun (Education Nationale) et son financement est assuré par le **Programme de Réussite Educative**.

Le dispositif s'articule autour de deux axes :

- 3h / semaine de cours de français par un professeur diplômé en **Français Langue Etrangère**
- 1h / semaine autour d'un projet au sein de l'association Remue-Méninges. L'objectif étant de raccrocher les collégiens au droit commun (accompagnement à la scolarité).

- Attention portée à la sectorisation sur la commune

Depuis 1994, date du 1<sup>er</sup> Contrat de Ville, la Ville a porté une attention particulière à cette question et cette attention se poursuit.

Pour ce qui concerne les écoles maternelles et élémentaires, la Ville constate que c'est un phénomène très peu important sur la commune. L'observation suivante a été faite sur les demandes de dérogations de secteur pour les entrées en école élémentaire :

- année scolaire 2008/2009
  - 31 dérogations demandées dont 25 pour des écoles situées en Quartier Politique de la Ville, pour un total de 245 élèves entrant en Cours Préparatoire.
- Année scolaire 2013/2014
  - 29 dérogations demandées dont 20 pour des écoles situées en Quartier politique de la Ville, pour un total de 264 élèves entrant en CP.

Pour ce qui concerne les collèges avec l'entrée en 6<sup>ème</sup>, pour lesquels les dérogations sont accordées par l'Education Nationale, il convient de partager cette vigilance.

- Attention portée aux établissements scolaires sortant du nouveau Réseau Education Prioritaire

La nouvelle géographie de l'Education nationale ne s'articule pas avec la nouvelle géographie prioritaire de la Politique de la Ville.

Ainsi donc, le collège Berthelot sort de ce nouveau réseau alors qu'il accueille les enfants du quartier des Terres Neuves. Par voie de conséquence, les écoles maternelle Saint Maurice et élémentaire Marcel Sembat sortent également de ce réseau.

De ce fait, ces 3 établissements perdent les moyens spécifiques alloués par l'Education Nationale.

Conformément à l'engagement pris par cette dernière, quant à l'accompagnement de ces écoles, au titre de l'allocation progressive des moyens, sur une durée de 4 ans, il est proposé de suivre avec attention l'évolution de ces établissements afin d'éviter qu'ils perdent le bénéfice de tout le travail mis en place depuis de nombreuses années, dans l'intérêt des élèves.

- **n°3 / Accompagner et soutenir l'implication des parents dans le parcours scolaire de leurs enfants.**

La Ville s'attache à développer la cohérence et la complémentarité de l'accompagnement de l'enfant avec l'ensemble des acteurs éducatifs. C'est reconnaître à chacun (parents, école, associations et Ville) sa participation à une mission globale d'éducation et la nécessité de coordonner son action avec celle des autres.

Pour atteindre cet objectif, il faut également prendre en compte les difficultés que certaines familles rencontrent et proposer de les aider à y répondre.

Selon une donnée de la CAF en date du 31 décembre 2014, le nombre de familles monoparentales allocataires est en sur représentation à Bègles : 35,6%, alors que cette donnée est de 32,4% pour Bordeaux Métropole et 29% pour le Département.

C'est ainsi que les actions suivantes existent :

- « Ecole Ouverte aux parents » (Education Nationale)

Depuis plusieurs années, le Collège Neruda propose ce dispositif qui permet de donner des cours de français gratuits aux parents allophones ayant un enfant scolarisé. Plusieurs créneaux horaires existent et les cours sont dispensés par des professeurs Français Langue Etrangère.

- Accompagnement et relations familles ou un partenariat primordial (Remue-ménages)

Pour l'association l'accompagnement à la scolarité ne va pas sans l'accompagnement des parents dans le suivi scolaire de leurs enfants. Elle s'est toujours intéressée à tenter de comprendre les dysfonctionnements, les blocages dans la relation de certains parents avec l'institution scolaire. Ses actions visent à :

- o Favoriser un accompagnement personnalisé qui prend en compte tous les paramètres.
- o Être un lieu possible d'information et d'orientation sur les questions scolaires, fonctionnements, orientation, ...
- o Impliquer les parents : annonce claire auprès des parents, et dès le départ, au moment de l'inscription que ce travail d'accompagnement à la scolarité ne peut se faire sans eux, l'enfant et l'enseignant. Et, que la réussite scolaire de leur enfant passe aussi dans les relations qu'ils pourront tisser avec l'école.
- o Revaloriser ces parents qui s'auto déprécient et qui ne savent plus comment faire.
- o Accompagner un groupe de parents dans l'élaboration d'une Université Populaire de Parents (action sur 3 ans) dont le sujet de recherche choisi est « les moyens éducatifs permettent-ils à l'enfant d'acquérir, au fil de sa vie, son autonomie dans son environnement ».
- o Ouvrir le dialogue avec eux
- o Etre un relais vers les acteurs de l'action sociale.
- o Accentuer la mise en place de rencontres type groupe de paroles en lien avec le REAAP. Réunions collectives pouvant permettre aux familles d'échanger leurs idées, leurs points de vue, de dialoguer, d'exprimer leurs soucis, leurs craintes, de construire ensemble des réponses ou simplement partager, quant à la scolarité de leurs enfants.
- o Fournir des outils supplémentaires, pour les parents ne maîtrisant pas la langue française. Pour répondre aux principes d'accompagnement des parents dans la scolarité de leurs enfants, l'association met en place des ateliers de socialisation à composante langagière. En effet, cette action sera ouverte à toutes personnes rencontrant des difficultés dans la communication orale et écrite de la langue française. Notre objectif étant de favoriser leur insertion sociale mais aussi de développer l'autonomie et l'épanouissement personnel, de resserrer les liens familiaux avec les enfants scolarisés en France,

## **Orientation stratégique n°9 / améliorer l'accès et diversifier l'offre en matière de sport pour les habitants**

La Ville de Bègles a une longue expérience en matière de politique de sportive, menée avec des partenaires « anciens » (le Club Athlétique Béglais et ses 11 sections sportives, qui a fêté ses 100 ans en 2007), et des nouveaux comme l'association de Foot en salle qu'elle a accompagnée dans sa constitution. Elle met à leur disposition, l'ensemble des équipements sportifs municipaux ainsi que ceux des lycées et collèges, avec qui elle a signé des conventions d'utilisation en dehors du temps scolaire.

Parmi ces équipements, plusieurs se situent dans tout à proximité des quartiers Politique de la Ville :

- Pour le quartier Paty Monmousseau,  
à proximité immédiate de la cité Monmousseau
  - o La base nautique, qui permet la pratique de la voile sur le plan d'eau (activité proposée aux scolaires et pendant l'été)
  - o La plage urbaine
  - o Des zones vertes dans lesquelles sont implantées un city stade et un terrain de beach volley
  - o La Plaine des sports (5 terrains de grands jeux, 2 terrains de tennis et deux espaces en gazon synthétique)
  
- à proximité immédiate de la résidence du Paty
  - o Le gymnase Boyer
  
- Pour le quartier Terres Neuves
  - o Le complexe sportif Serge Duhourquet, avec son gymnase et ses pistes d'athlétisme dont l'accès, pour ces dernières, est possible à tout public.
  - o Le city stade tout récent, au sein même des Terres neuves, répondant à une demande formulée par les jeunes lors de l'Opération de Renouvellement Urbain.

Cette politique sportive se traduit par l'accompagnement des activités sportives sur le temps scolaire, en école élémentaire, par des animateurs sportifs diplômés, tout comme également dans les temps péri et extra scolaires.

Pour la période de l'été, ce sont ces mêmes animateurs qui assurent l'encadrement des nombreuses activités sportives gratuites organisées à la base nautique et la plage urbaine, à destination de tous les publics.

Afin de diversifier l'offre pour les habitants, plusieurs actions existent :

- Les secteurs d'activités développées par le CAB, en complément de celles de ses sections sportives, qui sont :
  - o L'éveil multisport pour les enfants de 5 à 8 ans
  - o Les loisirs seniors
  - o La salle de musculation et l'aquagym pour tout public.
- Celle développée en direction des seniors, par un animateur sportif municipal recruté au sein du Bureau Information Senior.

Cette politique sportive s'accompagne également par le versement de subvention de fonctionnement.

Il est proposé la poursuite de cette politique et d'en mesurer l'impact pour les habitants des quartiers.

## **Orientation stratégique n°9 Bis / améliorer l'accès et diversifier l'offre en matière de loisirs et de culture pour les habitants**

Dans un contexte d'incertitude et de vulnérabilité, la culture est plus que jamais nécessaire pour nous ouvrir au monde, pour favoriser la rencontre généreuse avec l'Autre, pour comprendre que la connaissance et la reconnaissance de nos différences est constitutive de notre société. La culture est le moyen de découvrir ce qui nous rassemble et d'apprendre à partager des valeurs communes.

L'accès à la culture représente un puissant levier au service de la cohésion sociale et territoriale permettant aux habitants des quartiers prioritaires de s'ouvrir à la culture commune, de se l'approprier et de s'épanouir par la pratique individuelle ou collective.

Consciente qu'il est parfois difficile pour certains habitants de ces quartiers de s'approprier cette pratique, la Ville a initiée plusieurs actions dont celles du :

- Centre Social et Culturel
  - o L'atelier théâtre, avec la découverte du jeu d'acteur et préparation de spectacles en lien avec le Théâtre en Miettes (pour adultes)
  - o Les sorties et médiation culturelle qui sont des sorties théâtre, cinéma, musée...
  
- service culturel (CREAC)
  - o La Cité Cirque, dont l'esplanade dédiée à l'accueil de ces troupes est implanté au sein même du quartier Terres Neuves. Depuis 2013, la Ville dispose d'un chapiteau et de caravanes afin d'accueillir toujours plus de rendez-vous circassiens mais aussi des concerts et des spectacles divers. L'accueil de ces compagnies est accompagné d'un travail avec les établissements scolaires.

Il est à noter également, que l'ensemble des spectacles de la saison culturelle est proposé à des tarifs permettant leur accès au plus grand nombre (14€/plein tarif, 10€/tarif réduit et 5€/enfants)

- La Bibliothèque municipale

- o L'évènement « Lire en short » lancé par le ministère de la Culture en 2015.

Cette initiative a pour ambition d'amener le livre aux enfants et à toute la jeunesse, « hors de murs », au plus près de chez eux ou de leurs lieux de vacances, afin de leur transmettre le plaisir de lire.

Cette initiative s'est tenue du 17 au 31 juillet 2015, à la Plage Urbaine, fréquentée par de très nombreuses familles qui ne peuvent partir en vacances.

Compte tenu du succès remporté, la Ville étudie actuellement la possibilité de maintenir cette action sur ce même site.

Il est proposé la poursuite de cette politique et d'en mesurer l'impact pour les habitants des quartiers.

## **Orientation stratégique n°10 / réduire les inégalités en matière de santé en améliorant l'accès aux droits, aux soins et à la prévention**

Avec la création d'un Atelier Santé Ville en 2007, la ville a identifié les besoins spécifiques en matière de santé et mis en place les actions en réponse à ces besoins (les premiers

soins, la souffrance psychosociale, la nutrition...). Il a été souligné la mobilisation du partenariat local (11 partenaires institutionnels, associatifs, professionnels de la santé et de l'éducation).

Depuis 2012, ce dispositif a été « mis en sommeil » en raison des questionnements liés à son périmètre d'intervention : le quartier Yves Farge/Terres neuves. Le diagnostic réalisé a mis en évidence la nécessité de mener des actions dans un cadre plus large.

L'association Réseau Santé Solidarité, créée en 1994 par une quinzaine de praticiens, avait pour objectif de ramener « dans le droit commun » de la santé, les personnes en rupture de droit de la sécurité sociale, qui manquent de suivi médical, ne vont plus chez le dentiste ou renoncent à d'autres soins. Implantée sur la commune de Bègles, elle a fortement contribué à faciliter l'accès aux soins des publics en situation de précarité.

En raison d'une baisse sensible de sa subvention versée par l'Agence Régionale de Santé, cette association a mis fin à ses activités.

Une nouvelle analyse des besoins des habitants des quartiers sur la commune semble nécessaire. Elle pourrait être menée au travers du Contrat Local de Santé Métropolitain, en s'appuyant sur l'observation et l'analyse des questions de santé menées par Bordeaux Métropole.

C'est à l'issue de cette analyse que seront définies les actions nécessaires à mener.

### **Orientation stratégique n°11 / favoriser la tranquillité publique et la prévention de la délinquance.**

La Ville dispose d'un **Contrat Local de Sécurité**, signé le 4 novembre 1999 et d'un **Conseil Local de Sécurité et Prévention de la Délinquance** mis en place le 2 avril 2004.

Les orientations, établies sur la base d'un diagnostic communal en matière d'insécurité, visent les domaines suivants :

- la promotion d'actions diversifiées de prévention et de médiation

- la lutte contre le sentiment d'insécurité

- le développement du droit dans la Ville et le rendre accessible

Elle considère que la sécurité des citoyens dans leur vie quotidienne et la tranquillité publique ne peuvent pas être assurées de façon durable sans agir à la fois par la prévention, la sanction, la réparation et l'éducation civique. La sécurité est l'affaire de tous, elle implique donc une mobilisation de l'Etat, de la commune, des bailleurs sociaux, des transporteurs publics, des associations œuvrant dans le domaine social et de l'ensemble des acteurs éducatifs, y compris les parents. C'est pourquoi, au travers du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, la mobilisation des institutions et des acteurs locaux est effective, dans le respect des compétences de chacun.

La commune de Bègles, au travers du travail mené dans ces instances, s'est donc orientée davantage vers la mise en œuvre d'actions diversifiées de prévention en étroite collaboration avec chacun des partenaires (Police Nationale, Association de Prévention Spécialisée...).

Cette bonne synergie de travail entre les services de l'Etat, ceux de la Ville et les partenaires institutionnels dont l'Education nationale, partenaire important dans le travail de prévention avec sa notion éducative, a été soulignée par le Préfet Délégué à la

Sécurité Publique, sur la base des éléments en sa possession transmis par la Direction Départementale de la Sécurité Publique, lors d'une réunion dd CLSPD fin 2013. Elle concourt à une baisse de la délinquance sur la commune. Il est important de le signaler mais, dans le même temps, ce sont les phénomènes d'incivisme qui ont tendance à augmenter et développer un sentiment d'insécurité.

Les plaintes reçues en mairie, en matière d'incivilités, portent principalement sur :

- le non-respect des règles de stationnement
- la vitesse excessive, ressentie par les riverains, sur certains axes de la commune
- les plaintes liées au bruit
- les conflits de voisinage
- les épaves sur le domaine public
- la présence de groupe de jeunes sur certains sites, associée souvent à une consommation d'alcool et de drogue
- les conflits d'usage des espaces publics
- Les tags
- Les dégradations de véhicules....

Il convient également de prendre en compte, d'autres phénomènes, moins signalés, comme les violences intrafamiliales.

Une actualisation de ce diagnostic communal sera réalisée et permettra la déclinaison d'un plan local de prévention de la délinquance pour les années à venir.

### **Orientation stratégique n° 12 / répondre aux enjeux du vieillissement dans les quartiers politique de la Ville**

Le dernier recensement de l'INSEE (2012) indique que la population âgée de 60 ans et plus représente 22,90 % de la population béglaise, en augmentation de 1,2% par rapport au recensement de 2007, répartie de façon homogène sur l'ensemble de la commune.

8 établissements (tout mode de gestion confondu) de services d'aides à domicile sont présents sur la commune.

En matière d'hébergement, il y a 4 **Etablissements d'Hébergements pour Personnes Agées (EHPA)** et 3 **Etablissements d'Hébergements pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD)**.

En matière de restauration, cette population a accès aux 3 restaurants clubs répartis sur la commune

Le **Bureau Information Seniors**, lieu unique et central sur la commune, apporte une réponse globale aux besoins des seniors (accès aux droits,...), à leurs attentes et propose différents ateliers d'activités de loisirs.

Parmi ses missions, figure celle de prévenir la dépendance et faciliter le maintien à domicile tant que cela est possible.

A partir du constat que très souvent, une partie de cette population, aux revenus modestes, est confrontée à la nécessité de réaliser des travaux sur son logement (travaux d'isolation ou d'amélioration permettant son maintien à domicile), la Ville a signé avec Bordeaux Métropole une convention pour la mise en place d'un **Programme d'Intérêt**

**G**énéral, pour la période de 2013 - 2018. Cette convention permet d'apporter des aides financières de ces 2 collectivités aux propriétaires occupants ou propriétaires bailleurs aux revenus très modestes.

Dans le cadre de cette convention territoriale, il conviendra d'observer l'impact de ces actions auprès de la population seniors des quartiers Politique de la Ville.

Par ailleurs, en partenariat avec l'école de kinésithérapeutes de l'Institut de la Croix Rouge, installée aux Terres Neuves, un livret d'étude sur les problématiques des personnes âgées va être réalisé, dans le cadre d'un projet européen Erasmus +.

Un tiers des aides à domicile participera à ce projet novateur en menant une enquête auprès des personnes âgées, avec un questionnaire.

La livraison de ce livret est prévue fin juin 2016.

Cette enquête sociologique permettra d'étudier les conditions de vie des anciens, leurs problèmes de santé, leur vie sociale, leur logement.

Elle permettra d'affiner cette observation pour les quartiers Politique de la Ville.

## **Pilier 3 / Cadre de vie des habitants et renouvellement urbain**

### **Orientation stratégique n°13 / poursuivre et pérenniser la rénovation urbaine des quartiers**

Avec l'Opération de Renouvellement Urbain des Terres Neuves, la Ville a développé un projet ambitieux de rénovation urbaine porté par l'arrivée du tram en 2008.

Il s'est agi, en lien avec la Saemcib, de redynamiser un territoire d'environ 20 hectares.

Le projet initial de rénovation d'une cité est devenu celui de création d'un quartier, porté par la convention signée avec l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain (ANRU) en 2005, dont l'avenant de clôture a été signé en décembre 2014.

La réussite de l'ORU de Bègles repose sur un principe fondé sur les 3 piliers fondamentaux du développement durable : social, économique et écologique.

- Assurer la mixité urbaine et sociale
- Développer l'économie locale
- Impliquer les habitants dans la mutation de leur quartier, dans le cadre d'une concertation suivie les habitants (la première réunion de concertation s'est tenue en 2003, avant même les premiers coups de pioche).
- Intégrer les enjeux du développement durable dans la conception des bâtiments et des espaces publics.

L'engagement prioritaire de la Ville a été respecté, à savoir le relogement - avant déconstruction - de tous les locataires, selon leurs souhaits précédemment définis, dans des logements neufs ou réhabilités.

Aujourd'hui, la société Vilogia, qui a acheté les parts de la Ville dans la Saemcib, s'est engagée à terminer l'opération conformément au schéma initial.

Adossée au boulevard Jean-Jacques Bosc, l'ancienne friche militaire, libérée de toute occupation depuis 1998, est aujourd'hui un vrai quartier durable, pôle d'entreprises culturelles, multimédia et de formation. C'est aussi un véritable campus qui accueille plus de 1 000 étudiants.

#### **Quelques chiffres :**

- 1 000 logements créés
- 260 familles relogées : 75% dans le périmètre de l'ORU, dont 43% sur le site des Terres Neuves
- 286 logements déconstruits
- Plus de 10 000 m<sup>2</sup> de locaux (sur les 18 000 au total) réhabilités
- 70 entreprises sur le Parc de l'Economie Créative intervenant dans le domaine de l'audiovisuel, de la création, de la production artistique et culturelle.

Cette opération doit s'achever avec la réhabilitation lourde sur le bâtiment A, la déconstruction du bâtiment G, en cours, et la construction sur son emprise foncière, d'un habitat diversifié.

Pendant cette dernière phase de travaux et d'aménagement, la Ville a souhaité, avec Vilogia, réactiver la Gestion Urbaine de Proximité sur le périmètre de l'Opération de Renouvellement Urbain.

Derrière l'amélioration du cadre de vie, l'objectif poursuivi est celui de la qualité des services de proximité et de tranquillité des habitants. La GUP s'attache aux problématiques quotidiennes et coordonne l'action des opérateurs publics et privés, en privilégiant la participation des habitants. Elle permet de mettre en synergie les acteurs de ce territoire et les habitants pour partager une vision commune des problématiques et permettre de co-construire les réponses à développer.

## **Orientation stratégique n°14 / accompagner qualitativement le renouvellement urbain des quartiers pour une meilleure attractivité**

Il s'agit, entre autre, pour le quartier du Paty, de réaliser des aménagements urbains et des programmes immobiliers de qualité prenant en compte les usagers, les enjeux de gestion de sûreté et anticipant les évolutions et mutations futures.

Suite aux nouvelles réglementations issues des conséquences de la tempête Xynthia qui rendent l'intégralité du site inconstructible, le projet initié en 2010 a dû être intégralement retravaillé. Un nouveau scénario incluant la suppression de la digue au sud de la cité a été autorisé par les services de l'Etat. La requalification du site en lien avec la création du parc de l'estey de Franc permettra la mise en valeur des qualités naturelles de ce site.

Compte tenu de l'ampleur de cette opération, le bailleur Logévie a décidé de transférer la réalisation de l'ensemble de ce programme à Domofrance.

Les actions envisagées sont les suivantes :

- Achèvement du relogement des habitants
- Démolition des 57 logements restants (maîtrise d'ouvrage Logévie)
- Echanges fonciers entre Logévie et Domofrance
- Reconstruction de logements diversifiés (sociaux, accession sociale, libre) (maîtrise d'ouvrage Domofrance)
- Réfection des voiries et espaces publics, suppression de la digue (maîtrise d'ouvrage Bordeaux Métropole et Ville)
- Possibilité de retour sur site pour les habitants relogés qui l'ont demandé lors de l'enquête sociale réalisée par Logévie.

## **Orientation stratégique n°15 / faire participer les habitants et les acteurs à l'amélioration de leur cadre de vie**

Il s'agit de rendre acteurs l'ensemble des habitants, les associations, les commerçants..., en développant des outils d'expression, de co-construction, en vue d'une meilleure appropriation des espaces aménagés.

Pour ce faire, la Ville a mis en place des coordinations de proximité, dans les quartiers Politique de la Ville constituées des acteurs de terrains et des représentants d'habitants. Une réflexion est en cours pour la constitution de tables de quartiers.

La constitution des conseils citoyens sur ces quartiers et la présence de ses représentants au sein de la Coordination élargie permettront d'atteindre cet objectif.

Il y a également un levier important, nouveau dans sa mise en œuvre et essentiel : la convention d'utilisation de l'abattement de la **Taxe Foncière des Propriétés Bâties**.

Une convention nationale a été signée le 29 avril 2015 entre le Ministre Patrick Kanner, la secrétaire d'Etat de l'époque Myriam El Khomri et le Président de l'Union Sociale pour l'Habitat, intitulée « pour la qualité de vie dans les quartiers ». Ce document porte sur l'engagement des bailleurs sociaux pour la mise en œuvre concrète et quotidienne des actions relatives à la qualité de vie dans les quartiers, en contrepartie de l'abattement de 30% sur la taxe foncière sur les propriétés bâties

Un travail spécifique est en cours avec les 6 bailleurs concernés, la Ville et l'Etat pour décliner, par quartier et par bailleur, la nature des actions qui seront mises en œuvre pour redonner ou développer une qualité de vie dans ces quartiers.

Ces actions d'amélioration du cadre de vie précisées dans la convention, seront réalisées sans augmentation des loyers et des charges pour les locataires.

Ces actions seront déclinées dans une convention dénommée « convention d'abattement TFPB », pour la période 2016-2018, élaborée par chaque bailleur et signée par l'Etat, la Ville, Bordeaux Métropole et le bailleur.

Pour mieux appréhender la nature de ces actions, une déambulation, avec les habitants et les signataires de cette convention, a permis de souligner les besoins essentiels, par quartier et par bailleur.

Un bilan annuel sera réalisé et soumis aux conseils citoyens, pour avis et réajustement si nécessaire.

Bien que ce soit des conventions individuelles par bailleur, il a été décidé pour le quartier Monmousseau (273 logements- 4 bailleurs) d'harmoniser ces actions avec un temps d'échanges commun.

### **Orientation n°16 / favoriser la mixité sociale dans le cadre du travail global engagé par la métropole sur le peuplement**

La mixité sociale passe évidemment par la diversification de l'offre de logement et notamment par une répartition plus équitable du parc de logements locatifs sociaux.

La Ville, avec un taux de 30% de logements sociaux (Insee RP 2012) considère l'inscription de cette orientation stratégique dans le Contrat de Ville de Bordeaux Métropole comme un levier important pour réussir une mixité sociale à l'échelle de la métropole et éviter les regroupements de population fragiles sur certains territoires.

Elle portera une attention particulière à sa déclinaison sur la commune.

## **Pilier 4 / réintroduire les valeurs républicaines et la citoyenneté**

*« Il aura sans doute fallu attendre les tragiques évènements du mois de janvier 2015 et l'horreur du 13 novembre pour que notre société toute entière s'interroge sur sa capacité à construire notre « vivre ensemble ». Chaque nouvelle actualité renforce ce questionnement, au risque de mettre à mal le sens de nos valeurs communes de liberté, d'égalité et de fraternité.*

*Face à un tel défi, comment une collectivité territoriale peut-elle aujourd'hui apporter sa contribution à la préservation de ces valeurs et prendre toute sa place dans ces débats quotidiens qui agitent notre société ?*

*BEGLES n'échappe pas à ces inquiétudes et ces interrogations. Notre ville, qui assume sa mission éducative auprès de l'ensemble des partenaires locaux, aussi bien à l'école qu'autour d'elle et qui s'est engagée de façon volontariste au service de la solidarité et du lien social, se doit d'aider à éclairer ces questions.*

*La vitalité multiculturelle de notre ville ne suffit pas à faire communauté et ne peut être considérée comme un fait acquis. Aujourd'hui, il importe donc que nous fassions de notre histoire locale un atout pour construire notre avenir et celui de nos enfants. Une histoire qui s'est nourrie de la diversité, qui s'est enrichie au fil du temps de l'apport culturel d'hommes et de femmes d'origines, de confessions, d'idéologies variées, une histoire qu'il est nécessaire de mettre en valeur pour les générations futures. »*

Ce préambule marque le point de départ d'un fil conducteur des actions culturelles et éducatives des prochaines années à l'échelle de l'ensemble du territoire béglais, intitulé « Visages de la France, Bègles et ses diversités ».

Ces préoccupations trouvent bien entendu toute leur place au sein des quartiers prioritaires de notre Ville depuis de nombreuses années et en particulier auprès de la jeunesse depuis la « révolte » des banlieues de 2005.

L'évolution du contexte social, avec le maintien d'un fort taux de chômage, un système éducatif qui peine à lutter contre les inégalités sociales, une inquiétude grandissante quant à l'avenir de la planète et une perte de confiance dans la capacité des dirigeants à inverser ces spirales négatives, constitue une source supplémentaire d'interrogation citoyenne.

Cette notion de citoyenneté qui se caractérise à travers les valeurs de la république et de la démocratie est souvent remise en cause par les publics fragiles et qui s'inscrivent dans des processus de rupture. Cela est plus particulièrement visible dans de nouvelles formes d'expression d'adolescents et de jeunes qui affichent au grand jour des discours « anti système » et violents dont on peut s'interroger sur le passage à l'acte.

Mais cette difficulté à faire société est également forte chez les adultes. Elle peut s'exprimer par le repli sur soi, le renoncement aux droits citoyens (vote ...), la tendance au communautarisme ou la stigmatisation des différences.

Face à ces constats, il est proposé de renforcer et de mettre en valeur dans les actions du quotidien, tout ce qui « fait société ». De façon concrète le service de la jeunesse dont les Points d'Accueil sont situés dans les 2 quartiers prioritaire de la commune, portera divers projets autour de l'image de la diversité (projet d'exposition photographique des portraits de la jeunesse multiculturelle; réalisation en lien avec le Bureau d'information seniors et le service de la culture d'une « web vidéo » sur l'histoire de la Ville et de ses rues à travers l'apport des diversités ...)

Le projet du Centre Social et Culturel l'Estey sera également orienté pendant plusieurs mois sur un travail sur la question de la transmission (notamment des valeurs, mais aussi des savoirs) afin de mieux comprendre ce que l'on entend par transmission, comment cela fonctionne, qu'est ce qui se transmet, avec quelle intention, entre quels acteurs et par

quels medias. Cette démarche sera animée par un comité de pilotage se réunissant en plénière chaque mois, accompagné par le sociologue Thierry Oblet.

Les établissements scolaires (écoles élémentaires, collèges et lycées) ont fait le choix au sein du CESDDI de porter une réflexion associant élèves, parents et acteurs éducatifs autour du vivre ensemble. Il est notamment envisagé une conférence à destination des partenaires éducatifs (enseignants ; parents ; éducateurs ; animateurs) sur le thème « relégation sociale, relégation scolaire ».

L'association Remue-Méninges poursuivra son travail avec le sociologue Philippe GUILLEMET dans le cadre de l'opération « cet autre que moi » au sein des 2 collèges en RRS

### **3. Pilotage et suivi de la convention territoriale**

#### 3.1. Gouvernance

Depuis 2007, dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, la Ville a créé une instance de concertation dénommée « Coordination élargie », véritable point de repères pour tous les acteurs locaux, associatifs et institutionnels.

Animée par l'Adjointe déléguée au Développement Social Urbain et à la Vie Citoyenne, elle réunit environ 1 fois par trimestre, l'ensemble des acteurs locaux, associatifs et institutionnels du territoire (Principaux de collège, proviseurs de lycées, bailleurs sociaux.....). Elle constitue l'outil essentiel de partenariat entre tous les acteurs et doit permettre la mise en cohérence et la réactivité des actions au plus près des publics.

Au sein de cette coordination, le suivi opérationnel des divers dispositifs contractuels locaux est également abordé, ce qui permet ainsi à l'ensemble des partenaires d'être impliqué dans une démarche de projet global en matière de Politique de la Ville.

Les correspondants administratifs ou conseillers territoriaux des différents partenaires institutionnels (CAF, Conseil Départemental, Bordeaux Métropole, services de l'Etat, avec le Délégué du Préfet, ...) sont également invités et y participent en fonction de leur disponibilité.

Une fois par an, cette instance se réunit, élargie à tous les acteurs de l'insertion et de l'emploi, afin de faire un bilan annuel de la situation de l'emploi sur la commune et les quartiers en Politique de la Ville, des actions entreprises et des perspectives à venir. Co-animée par l'Adjointe déléguée au Développement Social Urbain et par l'Adjointe Déléguée à l'Action Economique, l'Emploi, la Formation, l'Insertion Professionnelle, à l'Economie Sociale et Solidaire et aux Usages Numériques, elle permet également d'adapter ces actions aux besoins constatés.

Compte tenu de l'activité réelle et appréciée de tous de cette instance, Il est proposé de poursuivre le travail de cette coordination élargie sous ces 2 formes. et d'y présenter le bilan annuel de la mise en œuvre de cette présente convention. Lors de cette réunion « bilan », les représentants des 2 conseils citoyens y seront invités.

#### 3.2. Conseils citoyens

Par la loi du 21 février 2014, les contrats de ville sont conçus et pilotés en associant les citoyens de ces quartiers. Des conseils citoyens seront donc créés et auront pour mission d'être des lieux d'échanges entre habitants, de développer l'expertise d'usage, d'assurer la représentation des habitants dans toutes les instances du contrat de ville et de constituer un espace permettant les initiatives à partir de leurs besoins.

La notion de « démocratie participative » associée généralement à celle de participation des citoyens à l'élaboration des politiques publiques, fait partie des nouveaux mode de gouvernance locale que les élus souhaitent promouvoir depuis quelques années à l'échelle de la Commune.

En s'inspirant des expériences de gestion urbaine de proximité dans le cadre de l'Opération de Renouveau Urbain du quartier Terres Neuves – Yves FARGE, et sur la loi sur la démocratie de proximité du 27 février 2002 (bien qu'elle ne s'applique pas à notre commune de 25 000 habitants) la ville a mis en œuvre 4 conseils d'arrondissements dotés chacun d'un « budget participatif ».

Après 6 ans de fonctionnement de ces instances la ville a souhaité qu'un groupe de citoyens indépendants porte son regard sur la question de la démocratie participative à travers une réflexion sur les perspectives locales à l'horizon 2030. Le fruit de ce travail a été formalisé au sein d'un « livre blanc » intitulé vers BEGLES 2030, village urbain, visage humain.

La poursuite de cette réflexion menée par ce même groupe depuis le nouveau mandat de l'équipe municipale s'est traduite par une nouvelle architecture des instances de la participation et l'élaboration d'une charte de la participation.

Une nouvelle instance citoyenne verra le jour à l'échelle de l'ensemble du territoire béglais qui pourra s'appuyer sur les 10 comités de quartiers, associations structurant depuis de très nombreuses années le paysage local. Les Conseils d'arrondissements disparaîtront donc dans leur forme actuelle pour faire place à cette nouvelle organisation.

Le futur « cercle citoyen » sera notamment chargé d'émettre des avis « éclairés » sur des politiques publiques locales dont il se sera autosaisi ou dont il aura été saisi par la municipalité.

C'est donc dans ce contexte local que s'inscriront les 2 conseils citoyens des quartiers Terres Neuves et Paty/Monmousseau qui seront constitués lors du 1<sup>ER</sup> trimestre 2016.

### 3.3. Suivi et évaluation

Un décret paru au Journal Officiel du 5 septembre 2015, présente le contenu et le mode d'élaboration du rapport annuel sur la mise en œuvre de la Politique de la Ville que doivent faire, en assemblée délibérante, les communes et les EPCI ayant signé un contrat de Ville. Ce document peut être considéré comme une évaluation de cette politique publique.

Dans le cadre du travail en cours à l'échelle métropolitaine, visant à définir les indicateurs nécessaires pour l'observation permettant une approche comparative entre le quartier, la commune et la Métropole, il sera possible de mesurer l'impact des actions mises en place.

Ce rapport annuel fera également l'objet d'une présentation à la Coordination élargie, réunie sous sa forme la plus large avec les représentants des 2 conseils citoyens.